

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

PROGRAMME D'APPUI AUX REFORMES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

DEPARTEMENTS RDGC/ECGF/PGCL

Mars 2017

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	i
INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME	ii
INFORMATIONS RELATIVES AU PRET/DON	ii
I. PROPOSITION.....	1
II. CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME	1
2.1. Situation politique et contexte de la gouvernance	1
2.2. Evolutions économiques récentes, analyse macroéconomique et budgétaire	2
2.3. Compétitivité de l'économie	4
2.4. Gestion des finances publiques.....	5
2.5. Croissance inclusive, situation de la pauvreté et contexte social	6
III. PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT	7
3.1. Stratégie de développement global du Gouvernement et priorités à court-terme.....	7
3.2. Obstacle à la mise en œuvre du programme de développement national	7
3.3. Processus de consultation et de participation	8
IV. APPUI DE LA BANQUE EN FAVEUR DE LA STRATEGIE DU GOUVERNEMENT.....	8
4.1. Lien avec la stratégie de la Banque.....	8
4.2. Respect des critères d'éligibilité.....	9
4.3. Collaboration et coordination avec les autres partenaires.....	9
4.4. Lien avec les autres opérations de la Banque	10
4.5. Travaux d'analyse qui sous-tendent le Programme	11
V. LE PROGRAMME ENVISAGE.	11
5.1. But et objectif du programme	11
5.2. Composantes, objectifs et résultats escomptés	11
5.3. Dialogue sur les politiques	15
5.4. Conditions relatives au don FAD et au don FAT	16
5.5. Application des principes de bonne pratique en matière de conditionnalité	17
5.6. Besoins et mécanismes de financement	17
5.7. Application de la politique de la Banque sur l'accumulation de dettes non concessionnelles ...	18
VI. MISE EN ŒUVRE DE L'OPERATION.	19
6.1. Bénéficiaires du Programme	19
6.2. Impact social et sur le genre.....	19
6.3. Impact sur le changement climatique	19
6.4. Mise en œuvre, suivi et évaluation.....	19
6.5. Gestion financière et décaissement	19
VII. DOCUMENTATION JURIDIQUE ET AUTORITE JURIDIQUE	21
7.1. Documents juridiques	21
7.2. Conditions liées à l'intervention de la Banque.....	21
7.3. Respect des politiques du Groupe de la Banque	21
VIII. GESTION DES RISQUES.....	22
IX. RECOMMANDATION.....	22

Tableaux

Tableau 1 – Principaux indicateurs macroéconomiques.....	4
Tableau 2 – Mesures préalables et déclencheurs	16
Tableau 3 – Besoins de financements projetés et sources (en milliards de FCFA).....	18
Tableau 4 - Risques et mesures d'atténuation	22

Liste des figures et encadrés

Figure 1 - RCA - Portefeuille de la Banque au 31/10/2016	10
--	----

Annexes

ANNEXE 1 – Lettre de politique de développement	
ANNEXE 2 – Conditions d'utilisation de l'appui budgétaire général	
ANNEXE 3 – Matrice des mesures du Programme	
ANNEXE 4 – Relations entre la RCA et le FMI	
ANNEXE 5 – Principaux indicateurs macroéconomiques	
ANNEXE 6 – Interventions des bailleurs de fonds en RCA	
ANNEXE 7 – Mesures liées au cadre fiduciaire en période exceptionnelle de la crise	
ANNEXE 8 – Portefeuille de la Banque en RCA au 31 octobre 2016	
ANNEXE 9 – Carte administrative de la RCA	

EQUIVALENCES MONETAIRES

Au 30 septembre 2016

Unité monétaire		F CFA (XAF)
1 Unité de compte	=	821,6189 XAF
1 Unité de compte	=	1,2525 Euro
1 Unité de compte	=	1,3943 USD

EXERCICE BUDGETAIRE

[1^{er} janvier – 31 décembre]

SIGLES ET ABBREVIATIONS

ABRC	Appui budgétaire en réponse aux crises
ACCT	Agence comptable centrale du Trésor
BAD	Banque africaine de développement
BEAC	Banque des États de l'Afrique centrale
BM	Banque mondiale
CCIMA	Chambre de commerce, de l'industrie et de l'artisanat
CEEAC	Communauté économique des 'Etats de l'Afrique centrale
CGAB	Cadre général des appuis budgétaires
CMCAA	Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires
CNLC	Comité national de lutte contre la corruption
CS-REF	Cellule chargée du suivi des réformes économiques et financières
DDRR	Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement
DGB	Direction générale du budget
DGDDI	Direction générale des douanes et droits indirects
DGID	Direction générale des impôts et des domaines
DGTCP	Direction générale du trésor et de la comptabilité publique
DSP	Document de stratégie pays
FAD	Fonds africain de développement
FAT	Facilité d'appui à la transition
FCFA	Franc de la coopération financière de l'Afrique centrale
FCR	Facilité de crédit rapide
FEF	Facilité en faveur des Etats fragiles
FMI	Fonds monétaire international
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
GFP	Gestion des finances publiques
GESCO	Système d'information à l'appui de la gestion des finances publiques
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies en RCA
MFB	Ministère des finances et du budget
MoU	Mémoire d'entente
OAP	Opérations d'appui programmatique
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
PARCGEF	Projet d'appui au renforcement des capacités de gestion économique et financière
PEFA	Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière - <i>Public Expenditure and Financial Accountability</i>
PIB	Produit intérieur brut

PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PUASCRE	Programme d'urgence d'appui à la sortie de crise et à la reprise économique
PURD	Programme d'urgence pour le relèvement durable en RCA
PTF	Partenaire technique et financier
RCPCA	Stratégie nationale de relèvement et de la consolidation de la paix en République Centrafricaine (RCPCA)
RCA	République Centrafricaine
TOFE	Tableau des opérations financières de l'Etat
UC	Unité de compte
UE	Union européenne
USD	Dollar des États-Unis

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

INSTRUMENT	: Appui budgétaire général (ABG)
MODÈLE DE CONCEPTION DE LA PBO	: Opération d'appui programmatique

INFORMATIONS RELATIVES AU PRET/DON

Informations concernant le client

DONATAIRE :	Gouvernement de la République Centrafricaine
ORGANE D'EXÉCUTION :	Ministère des Finances et du Budget

Plan de financement

	2016		2017 (*)	
Instrument	Prêt	Don	Prêt	Don
FAD	2,70			5,00
FAT - Pilier I	8,02			5,00
FAT (annulation/restructuration)		1,56		
Total	10,72	1,56		10,00
Total général	12,28		10,00	

(*) Montants indicatifs

Informations essentielles sur le financement du des prêts FAT et FAD

	Prêt FAD / FAT
Monnaie du prêt / don	EUR
Type d'intérêts	Fixe
Marge du taux d'intérêt*	0%
Commission de service	0,75% par an sur le montant du prêt décaissé non encore remboursé
Commission d'engagement	0,5% sur le montant du prêt non décaissé 120 jours après la signature de l'Accord de prêt
Autres frais	Non applicable
Maturité	40 ans
Différé d'amortissement	10 ans
Echéances	Semestriel

Informations essentielles sur le financement du Don FAT

Monnaie du don	(Euro)
Type d'intérêt*	(Non applicable)
Marge de taux d'intérêt*	(Non applicable)
Commission d'engagement*	(Non applicable)
Autre commissions*	(Non applicable)
Durée de remboursement	(Non applicable)
Différé d'amortissement	(Non applicable)

**le cas échéant*

Calendrier d'exécution – Principaux jalons (prévus)

Approbation de la note conceptuelle	(21 septembre 2016)
Approbation du programme	(10 mars 2017)
Entrée en vigueur	(15 mars 2017)
Achèvement	(31 décembre 2017)
Dernier décaissement	(31 décembre 2017)

Résumé analytique du Programme

Aperçu général du programme	▪ Titre du Programme / Numéro: Programme d'appui aux réformes économiques et financières (PAREF) / SAP Id. P-CF-K00-006. ▪ Portée géographique: Territoire national ▪ Délai global : 15 mois, du 1^{er} octobre 2016 au 31 décembre 2017 ▪ Financement: don FAT 1,56 million d'UC ; prêt FAT 8,02 millions d'UC ; Prêt FAD 2,70 millions d'UC ▪ Instrument opérationnel: Appui budgétaire général (ABG) ▪ Secteur: Gouvernance économique
Résultats du programme et bénéficiaires directs	▪ Le PAREF intervient dans un contexte de normalisation des institutions du pays, avec l'adoption d'une nouvelle constitution en décembre 2015 et l'élection d'un nouveau président en février 2016. Le Programme s'inscrit dans la poursuite des mesures soutenues par les deux Appuis budgétaires en réponse à la crise (ABRC) qui ont accompagné le gouvernement de transition dans la restauration des capacités des administrations financières et sociales. Le PAREF intégrera des mesures plus structurantes, pour aider à la relance de l'économie et améliorer la gestion des finances publiques. Il est attendu de la mise en œuvre des mesures du programme (i) une hausse des recettes fiscales de 7,1% du PIB en 2015 à 8,7% du PIB en 2017 ; (ii) une réduction des marchés publics passés par entente directe de 90% en 2015 à moins de 50% en 2017 ; (iii) une réduction du nombre de jour pour la création des entreprises, de 22 jours en moyenne en 2015 à moins de 14 jours en moyenne en 2017 ; et (iv) une baisse du coût de création des entreprises, passant de 204% du revenu par habitant en 2015 à moins de 150% du revenu par habitant. ▪ Les bénéficiaires directs du Programme sont les administrations publiques et structures en charge des réformes soutenues par le Programme. Les bénéficiaires finaux sont les populations centrafricaines.
Alignement sur les priorités de la Banque	▪ Le PAREF est aligné sur le Document d'assistance intérimaire de la Banque qui couvre la période de 2014-2016, dont le pilier 2 porte sur la restauration des capacités institutionnelles et la promotion de la bonne gouvernance. Le programme s'intègre également dans les 5 grandes priorités de la Banque, en contribuant à l'amélioration à des conditions de vie des populations. Il est également en phase avec les orientations du Plan d'action pour la gouvernance 2014 – 2018 (GAP II), et à la Stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience dans ses pays membres régionaux au cours de la période 2014-2019. Le Programme soutient en effet la gouvernance dans les secteurs économiques, l'édification de l'État, le renforcement des capacités en matière de gestion économique, la prestation de services sociaux de base et des appuis au secteur privé. ▪ Le Programme reste par ailleurs aligné sur les piliers de la nouvelle stratégie nationale de relèvement et de la consolidation de la paix en République Centrafricaine (RCPCA) en cours d'élaboration par le Gouvernement.
Évaluation des besoins et justification	▪ La plupart des contraintes du pays, identifiées dans le cadre des deux précédents appuis de la Banque demeurent toujours pertinentes. En effet, le retour à l'ordre constitutionnel ne s'est pas encore traduit par une complète normalisation de la situation. Le pays demeure toujours fragile, avec la persistance de tensions intercommunautaires débouchant parfois sur des violences avec des pertes en vie humaine. Il importe de noter que la fragilité de la RCA n'est pas seulement en rapport avec la crise de 2013, mais elle est le résultat d'une longue dégradation de la situation économique, sociale, sécuritaire et de la gouvernance dans le pays. L'on dénombre toujours plus de 420.000 personnes déplacées et environ 467.000 centrafricains réfugiés dans les pays voisins. Le rétablissement de la sécurité et la réconciliation nationale constituent des défis majeurs pour le Gouvernement. La restauration des systèmes de santé et d'éducation constituent également de défis importants, malgré les efforts enregistrés aux cours de ces deux dernières années dans le redéploiement du personnel de santé et des enseignants. Sur le plan économique, la reprise se fait progressive mais reste insuffisante pour créer des emplois et générer des ressources budgétaires nécessaires au financement des dépenses primaires. ▪ Fort de ce qui précède, les Partenaires techniques et financiers (PTF) du pays se sont accordés pour poursuivre leurs aides budgétaires au cours des trois années à venir afin de consolider les acquis de la transition et stabiliser durablement la paix sociale. L'appui de la Banque s'inscrit dans cet effort conjoint.
Harmonisation	▪ Avant la crise de mars 2013, un cadre global d'appui budgétaire (CGAB) définissait le cadre d'intervention des PTF en RCA. Ce cadre n'a pas encore été actualisé, toutefois, les

	PTF engagés depuis 2014 dans des appuis budgétaires se concertent régulièrement pour mener des missions conjointes en RCA, sous la houlette du FMI. La préparation de la présente opération s'est faite au cours d'une mission conjointe en RCA en mai 2016, avec le FMI, la Banque mondiale, l'UE et la France. Au cours de l'évaluation, les échanges se sont poursuivis avec les PTF et l'ensemble des structures de l'Etat, ainsi que du secteur privés, impliquées dans les réformes économiques et financières. ▪ Les mesures soutenues par le PAREF ont fait l'objet de discussions approfondies avec l'ensemble des parties prenantes. L'aide-mémoire de la mission d'évaluation a été partagé en vue d'une bonne harmonisation des interventions.
Valeur ajoutée de la Banque	▪ Les avantages comparatifs de la Banque résultent de l'expérience que celle-ci a acquise dans la mise en œuvre des deux précédents ABRC et de la bonne articulation des mesures du Programme avec le Projet d'appui au renforcement des capacités en gestion économique et financière (PARCGEF). A travers ces opérations, la Banque participe activement au dialogue depuis les trois dernières années, et assiste techniquement le Gouvernement en matière de gestion des finances publiques, ainsi que le renforcement des capacités des structures d'appui au secteur privé.
Contributions à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes	▪ L'égalité des sexes en RCA est consacrée par la nouvelle constitution adoptée en décembre 2015. Dans sa déclaration de politique générale, le Premier Ministre a annoncé qu'il sera procédé au renforcement des dispositifs juridiques pour protéger les droits des femmes. A cet effet, le Gouvernement compte opérationnaliser l'Unité mixte d'intervention rapide contre les violences sexuelles et basées sur le genre et un Centre de prise en charge globale des victimes des violences. ▪ Le PAREF contribuera à l'amélioration des conditions de vie des femmes à travers la relance du secteur agricole qui emploient surtout les femmes, et des dotations budgétaires pour la mise en œuvre de la stratégie d'assistances aux femmes victimes de violences.
Dialogue sur les politiques et assistance technique associée	▪ Le dialogue dans le cadre du programme portera sur des réformes et mesures qui auront des effets structurants sur la situation économique et financière du pays à moyen terme. Il s'agit en particulier de la question relative à la maîtrise des exonérations et à l'actualisation du fichier des contribuables ; l'amélioration de l'exécution budgétaire, notamment des secteurs sociaux ; la mise en place d'un nouveau système intégré de gestion des finances publiques ; le renforcement du dialogue entre les pouvoirs publics et le secteur privé, et la gouvernance dans les secteurs du coton, des mines et de la forêt. La Banque poursuivra son appui technique à travers le PARCGEF et le dialogue sur ces questions sera mené de manière conjointe avec les autres PTF.

CADRE LOGIQUE BASE SUR LES RESULTATS

Nom du pays et de l'opération : RCA – Programme d'appui aux réformes économiques et financières						
But de l'opération : Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques et à la relance de la croissance économique.						
Chaîne de résultats		Indicateurs			Moyens de vérification	Risques/ Mesures d'atténuation
		Indicateur	Niveau de référence	Cible		
Impact	Contribuer à la consolidation de la croissance économique et à l'amélioration de la situation sociale et humanitaire	Taux de croissance du PIB réel	4,8% en 2015	4,5% en 2016 5,0% en 2017	Rapport du FMI	
		Indice du développement humain	0,35 en 2014	0,40 en 2017	Rapport du PNUD sur le développement dans le monde	
Résultats	Effet 1 : Amélioration des recettes fiscales	Taux de pression fiscale	7,1% du PIB en 2015	8,1% en 2016 8,7% en 2017	TOFE (FMI)	Risque politique et sécuritaire lié à la fragilité des institutions publiques et au climat d'insécurité qui prévaut dans certaines zones à Bangui et provinces du pays. Ce risque est atténué par le retour à l'ordre constitutionnel et la mise en œuvre progressive du DDRR Risque macroéconomique : Forte contraction de l'économie et dépendance à l'aide extérieure Mesures d'atténuation : Reprise des activités et exportations dans le secteur minier, engagement des PTF pour des aides budgétaires au cours des trois années à venir. Risques fiduciaires : fortes distorsion sur le circuit budgétaire et des systèmes de contrôle Mesures d'atténuation : Les programmes de réformes appuyés par le FMI et les autres PTF comportent des mesures pour améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.
	Effet 2 : Amélioration de la transparence dans la passation des marchés	Pourcentage de marchés passés par entente directe	[90]% en 2015	[70]% en 2016 [50]% en 2017	Rapport d'audit des marchés publics (ARMP)	
	Effet 3 : Amélioration de l'environnement des affaires	Nombre de jours en moyenne pour la création d'entreprise	22 jours en 2015	< 14 jours en 2017	Rapport Doing business (BM)	
		Coût de création d'une entreprise (en % du revenu par habitant)	204% en 2015	< 150% en 2017		
Produits	COMPOSANTE I : Amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et de la gestion des dépenses publiques					
	Sous-composante 1-1 Amélioration des recettes fiscales					
	1.1.1 Elaboration d'un Rapport d'étape sur la situation des exonérations accordées par le Comité interministériel chargé des exonérations fiscales et douanières au 30 août 2016 – (préalable)	1.1.1 Rapport sur la situation des exonérations	1.1.1 Rapport préliminaire disponible	1.1.1 rapport disponible avant fin octobre 2016	Rapport du CICEFD	
	1.1.2 Révision du cadre légale, réglementaire et institutionnel d'octroi et de gestion des exonérations (déclencheur)	1.1.2 Texte portant révision du cadre légale, réglementaire et institutionnel d'octroi et de gestion des exonérations	1.2.2 Cadre non encore révisé	1.1.2 Révision du cadre avant juin 2017	Copie du texte	
	1.1.3 Recensement des contribuables et mise à jour du fichier des contribuables dans le nouveau système de gestion des impôts et taxes (SYSTEMIF4)	1.1.3 Fichier actualisé des contribuables dans SYSTEMIF4	1.1.3 Recensement en cours et SYSTEMIF4 en cours d'installation	1.1.3 Recensement réalisé et fichier des contribuables mis à jour avant juin 2017	Rapport de la DGID	
	1.1.4 Révision des conventions portant mesures dérogatoires qui arriveront à termes en 2016	1.1.4 Nombre de conventions révisées	1.1.4 Conventions non encore révisées	1.1.4 Révision des de toutes les conventions concernées avant juin 2017	Rapport du CICEFD	
	Sous-composante 1.2 Amélioration de l'exécution budgétaire					
	1.2.1 Validation du manuel des procédures d'exécution des dépenses – déclencheur – et élaboration du guide de préparation du budget – préalable	1.2.1 manuel des procédures d'exécution des dépenses et élaboration guide de préparation du budget	1.2.1 Manuel et guide en cours de finalisation	1.2.1 Manuel et guide élaborés avant septembre 2016	Copie du manuel et du guide	
	1.2.2 Adoption de textes relatifs à la désignation des gestionnaires et administrateurs de crédit pour une meilleure définition des modalités de leur nomination ainsi que leurs attributions – déclencheur	1.2.2 Nouveaux textes adoptés	1.2.2 Textes non encore adoptés	1.2.2 Texte adopté avant juin 2017	Copie du texte	
	1.2.3 Elaboration des cahiers de charges en vue de la migration vers un nouveau système intégré de gestion des finances publiques	1.2.3 Rapport portant sur les cahiers de charges	1.2.3 Audit du système existant (GESCO) réalisé et élaboration du cahier de charge en cours	1.2.3 Cahier de charges réalisé en 2017	Copie du cahier des charges validé	
	1.2.4 Augmentation du taux d'exécution du budget (hors salaire) des secteurs éducation, santé et affaires sociales	1.2.4 Taux d'engagement du budget (hors salaire) des secteurs éducation, santé et affaires sociales	1.2.4 Taux d'engagement estimé à 10% en 2014	1.2.4 Atteindre au moins 50% du taux d'engagement en 2017	Rapport d'exécution budgétaire préparé par la Direction générale du budget	
	1.2.5 Audit des marchés publics	1.2.5 Nombre d'années d'audit réalisés entre 2012-2015	1.2.5 Aucun audit réalisé pour les années 2012 - 2015	1.2.5 Audits réalisés en 2017 pour les années 2012-2015	Copie de la loi de finances 2017	
	1.2.6 Opérationnalisation du Comité de règlement des différends à l'Agence de régulation des marchés publics (ARMP)	1.2.6 Agents nommés	1.2.6 Les membres du Comité de règlement des différends ne sont pas encore nommés	1.2.6 Nomination des membres du Comité de règlement des différends en 2017	Copie des rapports d'audits transmis par l'ARMP	
					Textes portant nomination des membres du Comité de règlement des différends	

Nom du pays et de l'opération : RCA – Programme d'appui aux réformes économiques et financières					
But de l'opération : Contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques et à la relance de la croissance économique.					
Chaîne de résultats	Indicateurs			Moyens de vérification	Risques/ Mesures d'atténuation
	Indicateur	Niveau de référence	Cible		
Produits	COMPOSANTE II : Amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs				
	Sous composante 2.1 Amélioration de l'environnement des affaires et des appuis aux PME				
	2.1.1 Evaluation des pertes et dégâts subies par les entreprises subies lors des évènements de 2013 (préalable) 2.1.2 Adoption d'un plan d'apurement des arriérés intérieurs de la période 2012-2014 (déclencheur) 2.1.3 Opérationnalisation du Guichet unique de formalisation des entreprises (GUFÉ) 2.1.4 Mise en place d'un Fonds national de garantie et d'appui au secteur privé 2.1.5 Opérationnalisation d'un centre de gestions agréé au sein de la Chambre de commerce d'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA)	2.1.1 Rapport validés 2.1.2 Plan d'apurement des arriérés intérieurs de la période 2012-2014 2.1.3 Manuel de procédure du GUFÉ 2.1.4 Etude sur le Fonds national de garantie et d'appui au secteur privé 2.1.5 Etude sur la création d'un centre de gestions agréé au sein de la Chambre de commerce d'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA)	2.1.1 Evaluation des pertes en cours de réalisation 2.1.2 Audit des arriérés intérieurs 2012-2014 en cours de finalisation 2.1.3 GUFÉ ne disposant pas d'un manuel des procédures et d'un système de gestion comptable et financière 2.1.4 Etude relative au Fonds national de garantie et d'appui au secteur privé en cours de réalisation 2.1.5 Etude en vue de la création d'un centre de gestions agréé en cours de réalisation	2.1.1 Rapport sur l'évaluation des pertes validée en 2016 et adoption de mesures en 2017 2.1.2 Plan d'apurement des arriérés adopté avant juin 2017 2.1.3 Manuel des procédures et système de gestion financière et comptable du GUFÉ mis en place avant juin 2017 2.1.4 Etude finalisée en 2016 et Organisation d'une table ronde pour la capitalisation du Fonds réalisée avant fin 2017 2.1.5 Etude finalisée en 2016 et un GA opérationnel en 2017 à Bangui	Copie du rapport transmis par le Ministère des Finances Copie du plan d'apurement des arriérés approuvé par le Gouvernement Copie du manuel des procédures Copie de l'étude et rapport sur l'organisation de la table ronde Copie de l'étude et rapport du CCIMA
Produits	Sous-composante 2-2 Relance des secteurs productifs				
	2.2.1 Actualisation du Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) - préalable 2.2.2 Adoption d'un décret portant sur les textes d'application du code de l'environnement (déclencheur) 2.2.3 Relance de la production du coton et du vivrier par l'apurement des arriérés de l'Etat envers les opérateurs du secteur 2.2.4 Réalisation d'une étude sur la fiscalité et parafiscalité forestière en vue rendre compétitif le secteur d'exploitation du bois 2.2.5 Relance de la production minière à travers la poursuite de la mise en œuvre des mesures en vue de la conformité totale des zones de production du diamant au processus de Kimberley 2.2.6 Révision du Code minier pour améliorer l'attractivité et l'industrialisation du secteur	2.2.1 Plan actualisé 2.2.2 Décret portant sur les textes d'application du code de l'environnement 2.2.3 Taux d'apurement des arriérés 2.2.4 Rapport sur l'étude 2.2.5 Nombre de zones déclarées conformes 2.2.6 Code minier révisé	2.2.1 PNIASAN en cours d'actualisation – rapport préliminaire disponible 2.2.2 Textes d'application du code de l'environnement non encore adoptés 2.2.3 Arriérés de l'Etat envers le secteur non encore apuré en 2015 2.2.4 Etude en cours de réalisation 2.2.5 Quatre zone de production du diamant déclarée conforme en septembre 2016 2.2.6 Code minier en cours de révision	2.2.1 PNIASAN Actualisé avant le 30 octobre 2.2.2 Décret portant sur les textes d'application du code de l'environnement Texte adopté en 2017 2.2.3 Arriérés du secteur apuré en 2017 2.2.4 Etude sur la fiscalité forestière finalisée en 2016 et nouvelle fiscalité adoptée en 2017 2.2.5 Atteindre au moins une dizaine de zones de production du diamant déclarées conformes en 2017 2.2.6 Nouveau code minier adopté en 2017	Copie du PNIASAN Copie du texte Rapport sur la situation des arriérés Copie de l'étude et du texte sur la fiscalité Rapport du Ministère en charge de l'énergie sur le processus de Kimberley Copie du Code minier
Activités					Ressources totales : 12,28 millions d'UC • Prêt FAD – ABP : 2,7 MUC • Prêt FAT – pilier1 : 8,02 MUC • Don FAT (Restructuration/Annulation) : 1,56 M UC

**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION
À L'INTENTION DES CONSEILS D'ADMINISTRATION CONCERNANT UNE
PROPOSITION DE DON FAT ET DE PRÊTS FAT/FAD EN FAVEUR DE LA
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE POUR LE PROGRAMME D'APPUI AUX
RÉFORMES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES (PAREF)**

I. PROPOSITION

1.1. La présente proposition soumise à l'approbation du Conseil porte sur un Don FAT de 1,56 million d'UC, un prêt FAT de 8,02 millions d'UC et un prêt FAD de 2,70 millions d'UC pour le financement de la première année du Programme d'appui aux réformes économiques et financières (PAREF).

1.2. Les objectifs du PAREF s'inscrivent dans le prolongement du Programme d'urgence d'appui à la sortie de crise et à la reprise économique (PUASCRE) financé par la Banque en 2014 et 2015 à travers deux appuis budgétaires en réponse à la crise (ABRC). Le PUASCRE¹ avait constitué la réponse rapide de la Banque en faveur du pays, pour l'aider à sortir rapidement de la crise militaro-politique déclenchée en mars 2013 lors du renversement du régime en place par les rebelles de la Séléka. Le PUASCRE a fortement contribué au rétablissement du fonctionnement normal des institutions publiques et des services sociaux de base, dont les capacités avaient été fortement affectées par la crise. Le PUASCRE a également contribué à la reprise des activités du secteur privé, en aidant à l'apurement partiel des arriérés de l'Etat vis-à-vis des fournisseurs nationaux. A présent que l'ordre constitutionnel a été rétabli dans le pays, la Banque vise à travers le PAREF, à aider le Gouvernement à mettre en œuvre des réformes structurantes pour améliorer durablement la gouvernance dans la gestion des finances publiques, l'environnement du secteur privé et promouvoir la relance des secteurs productifs.

1.3 Le PAREF prendra la forme d'une opération d'appui programmatique (OAP) couvrant les années budgétaires 2016 et 2017. Il sera financé par deux appuis budgétaires généraux (ABG), à savoir un montant de 12,28 millions d'UC en 2016 et un montant indicatif de 10 millions d'UC en 2017. Conformément à la politique de la Banque pour les OAP, les décaissements se feront à travers des tranches uniques conditionnées par la réalisation d'un ensemble de mesures préalables en 2016 et de déclencheurs indicatifs pour la seconde phase en 2017. L'appui programmatique permettra de fournir des financements prévisibles au Gouvernement de la République centrafricaine (RCA), tout en facilitant le dialogue sur des réformes économiques et financières à moyen terme, grâce à la flexibilité inhérente à l'approche programmatique.

II. CONTEXTE DU PAYS ET DU PROGRAMME

2.1 Situation politique et contexte de la gouvernance

2.1.1 Le contexte politique récent en RCA est marqué par le retour à l'ordre constitutionnel à la faveur de l'organisation du référendum constitutionnel de décembre 2015, ainsi que des élections présidentielles et législatives en février et mars 2016. La situation sécuritaire du pays, qui s'était déjà sensiblement améliorée en 2015 grâce aux appuis de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies en RCA (MINUSCA) et des forces françaises SANGARIS, a continué à se consolider en 2016, avec le déploiement des Forces Armées Centrafricaines (FACA). Les autorités préfectorales ont été partiellement déployées dans les régions pour assurer progressivement la présence effective de l'Etat. Le pays demeure cependant dans une situation de fragilité, avec des poches d'insécurité, après avoir traversé trois années de crise militaro-politique, marquées par des

¹ Voir l'annexe technique 1 pour les détails sur l'état de mise en œuvre du PUASCRE-2

violences intercommunautaires. En juin dernier, des heurts à Bangui entre des groupes d'autodéfenses et des forces de polices ont entraîné la mort d'une dizaine de personnes. Le désengagement de la force française amorcée depuis l'organisation des élections générales laisse transparaître des risques de recrudescence de violences dans le pays. L'une des priorités majeures du nouveau Gouvernement est la mise en œuvre du processus de Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement (DDRR), dont le succès repose sur l'insertion durable des anciens combattants dans des activités économiques et le désenclavement de plusieurs régions du pays.

2.1.2 Pour rappel, la RCA avait basculé en mars 2013 dans l'une des plus graves crises de son histoire, lorsqu'une rébellion armée venue du Nord du pays a renversé le régime au pouvoir depuis une décennie. Grace à la médiation internationale et l'appui des partenaires techniques et financiers du pays (PTF), une transition politique a été mise en place, et a pu rétablir les institutions constitutionnelles du pays au début de l'année 2016. La crise a cependant fortement affecté le climat social et la situation humanitaire du pays, ainsi que les capacités de production dans tous les secteurs économiques. Les principaux défis auxquels le pays est confronté, en rapport avec les facteurs de fragilité sont: (i) la restauration de la sécurité sur l'ensemble du territoire; (ii) la cohésion sociale et la présence effective de l'Etat sur tout le territoire national ; et (iii) la reprise économique à travers l'appui au secteur privé et la relance des secteurs productifs.

2.1.3 En matière de gouvernance, bien que la RCA ait réalisé quelques légers progrès au cours des deux dernières années, le pays reste toujours au bas du classement en Afrique et dans le monde. L'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International classe la RCA à la 145^{ème} place sur 168 pays, avec un score de 24/100. L'édition 2016 de l'Indice Mo Ibrahim de la gouvernance en Afrique fait apparaître une légère amélioration du score du pays en 2015, mais il reste cependant classé à la 52^{ème} place sur 54 pays. Le Gouvernement a créé en 2008 un Comité national de lutte contre la corruption (CNLC) et a élaboré en 2012 une stratégie de lutte contre la corruption. Cependant, la crise de 2013 n'a pas permis sa mise en œuvre effective. La nouvelle constitution prévoit la mise en place d'une Haute autorité pour la bonne gouvernance. En matière de transparence dans la gestion des ressources naturelles, le pays avait adhéré à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE) en mai 2007 et a été déclaré pays conforme en mars 2011. Cependant, en raison de l'instabilité politique, la RCA a été suspendue temporairement de l'Initiative le 10 avril 2013. Le pays a dans la même foulée été suspendu en mai 2013 du Système de certification du diamant, dans le cadre du processus de Kimberley.

2.1.4 Le Gouvernement a entrepris, depuis lors, des actions pour sécuriser et améliorer la gouvernance dans les zones de production. Ces actions ont permis la levée partielle de l'embargo le 26 juin 2015, notamment dans quatre zones de productions, jugées conformes aux normes de transparence de Kimberley. Le Gouvernement envisage également de relancer à très court terme, les activités du Conseil national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE-RCA). Dans le domaine de la gestion des finances publiques (GFP), le pays a enregistré quelques progrès, grâce au dialogue qui a été maintenu avec ses principaux PTF durant la crise. Bien qu'une nouvelle Revue des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) n'ait pas encore été réalisée pour mesurer ces progrès, l'on note un fort engagement des autorités pour un retour à l'orthodoxie en matière de GFP.

2.2 Evolutions économiques récentes, analyse macroéconomique et budgétaire

2.2.1 La situation économique du pays, fortement affectée par la crise avec une détérioration du PIB d'environ 37% en 2013, présente des signes d'une reprise graduelle. Le taux de croissance réel du PIB en 2015 s'est élevé à 4,8% contre 1% en 2014 et l'inflation a fortement baissé, passant de 11,6% en 2014 à 4,5 % en 2015. En effet, tirant profit du retour progressif de la sécurité à

Bangui et dans les principaux corridors d'approvisionnement du pays en denrées et autres biens d'équipements, l'on assiste à une relance des activités dans le commerce, le secteur du bois et dans l'industrie manufacturière.

2.2.2 Le secteur rural et celui de la forêt qui représentent à ce jour les principales sources de richesses, d'emplois et de devises, reprennent progressivement, après une forte contraction des activités. Le secteur agricole représente 45 % du PIB, 70 % des emplois actifs, et plus de 75 % de la consommation alimentaire nationale. Le pays dispose d'abondantes ressources naturelles et des conditions agro-écologiques favorables à l'agriculture et à l'élevage, avec 15 millions d'hectares (ha) de terres arables, dont seulement environ 800 milles ha sont cultivés chaque année. La crise a occasionné un dysfonctionnement profond des exploitations agricoles se traduisant par les pertes des moyens de production, la destruction des récoltes, des champs et du petit bétail. Ainsi la production agricole s'est détériorée de 46% en 2013 pour ensuite croître de 11% en 2014. Concernant la filière coton en particulier, principale culture d'exportation du pays avant la crise, elle est sinistrée par la destruction des outils de production, des arriérés de l'Etat vis-à-vis des acteurs de la filière, et une mauvaise gouvernance du secteur. Dans le secteur de la forêt, les entreprises d'exploitation du bois avaient également dû réduire ou suspendre leurs activités, en raison de l'insécurité. Aujourd'hui, grâce à l'amélioration graduelle de la sécurité, les activités reprennent progressivement. Le Gouvernement a élaboré un plan d'actions pour la relance du coton et vise à l'horizon 2018 une production d'environ 50.000 tonnes de coton graines (soit environ le double de la production avant la crise) et l'opérationnalisation d'une huilerie. Au niveau du secteur forestier, il est prévu une étude sur la fiscalité forestière qui débouchera sur des recommandations pour améliorer la gouvernance du secteur, l'industrialisation et l'accroissement des recettes budgétaires tirées du secteur.

2.2.3 Dans le secteur des mines, où la production avait fortement ralenti, du fait de l'embargo en 2013 sur le diamant, les activités ont repris en 2016 avec environ 3.700 carats déjà exportés. Avec la levée de l'embargo, et les mesures de sécurisation des zones de production, ainsi que la révision en vue du code miner, le Gouvernement entend retrouver à l'horizon 2018, son niveau de production d'avant la crise, à savoir un peu plus de 350.000 carats.

2.2.4 Le secteur financier en RCA reste le moins développé de la zone CEMAC et sa contribution à la relance de l'économie reste très limitée. Seulement 1% de la population est titulaire d'un compte bancaire et 0,5% a accès au crédit. L'absence d'instruments de garantie appropriée, les faiblesses du système judiciaire et l'ampleur des créances en souffrance sont les principales contraintes du secteur financier. La liquidité globale du secteur financier a augmenté en 2015, mais la qualité des actifs des banques reste précaire.

2.2.5 Au niveau des finances publiques, le Gouvernement a poursuivi les efforts de mobilisation des ressources et de maîtrise des dépenses, notamment de la masse salariale. Les recettes intérieures qui avaient chuté de moitié entre 2012 et 2013, remontent progressivement. En 2015, elles ont atteint 7,1% du PIB contre 5,6 et 4,9 respectivement en 2013 et 2014. Le déficit primaire de base s'est réduit, passant de -5,1% du PIB en 2014 à -3% du PIB en 2015. Cependant, la dette publique, estimée à 48,5% du PIB en 2015, fragilise la soutenabilité financière du pays. Selon l'analyse de viabilité de la dette extérieure menée par le Fonds monétaire international (FMI) en 2016, la RCA est classée comme pays à haut risque de surendettement. Cette situation découle moins d'un accroissement de la dette publique que de l'effondrement du PIB, des recettes fiscales et des exportations. Le 20 juillet 2016, le FMI a approuvé en faveur du pays, un accord triennal de 83,55 millions de DTS (environ 115,8 millions de dollars) au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Dans le cadre de ce programme, le FMI a recommandé au Gouvernement de ne recourir qu'à des financements concessionnels, avec un élément don d'au moins 50%.

2.2.6 En termes de perspectives, il est attendu une croissance réelle du PIB de 5,1 % en moyenne au cours des trois prochaines années, et une inflation ramenée à 3 % à l’horizon 2019. Pour l’année 2016, le taux de croissance du PIB devrait s’établir à 4,5% en termes réels, tirée par la reprise des activités dans tous les secteurs et la relance des investissements publics et privés dans les infrastructures (eau, électricité). Un collectif budgétaire adopté en septembre 2016 prévoit un déficit budgétaire primaire de base de l’ordre de 34,7 milliard de francs CFA (3,3 % du PIB). Une revue effectuée par une mission du FMI au début du mois de septembre 2016 a conclu que les performances économiques et financières à fin août 2016 étaient globalement en ligne avec les objectifs du Programme. Le Gouvernement devra poursuivre des efforts d’ajustement pour réduire progressivement le déficit budgétaire primaire à un niveau de 1,9% du PIB en 2017 et 1,4 % du PIB en 2018, ce qui permettra de créer des marges budgétaires pour financer des dépenses de réduction de la pauvreté et élargir la base productive.

Tableau 1 – Principaux indicateurs macroéconomiques
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

PIB (réel)	2013	2014	2015	2016	2017
		Est.	Prél.	Prog.	Proj.
Taux de croissance du PIB réel (en %)	-36,7	1,0	4,8	4,5	5,0
Taux d’inflation (moyenne annuelle)	6,6	11,6	4,5	5,1	4,5
Solde du compte courant – y compris les dons	-3,0	-5,6	-9,0	-10,1	-9,6
Masse monétaire au sens large (variation annuelle en %)	5,6	14,6	5,3	11,8	13,3
Dette publique)	38,5	51,1	48,5	47,2	40,6
<i>dont Dette intérieure</i>	24,0	36,3	34,0	30,3	25,7
Réserves officielles brutes (mois d’importations)	3,7	5,1	4,2	4,0	4,5
Solde budgétaire primaire	-7,0	-5,5	-3,0	-3,3	-1,9
Solde budgétaire, y compris les dons	-6,3	3,0	-0,6	-4,1	-2,9
Solde budgétaire, hors dons	-9,3	-7,8	-7,8	-9,0	-7,2

Source : Estimations du FMI et des autorités centrafricaines

2.3 Compétitivité de l’économie

2.3.1 L’économie du pays, qui repose principalement sur le secteur primaire, a fortement régressé en matière de compétitivité depuis le déclenchement de la crise. Le secteur forestier qui, avant la crise, contribuait pour environ 10% du PIB et près de 50% des recettes d’exportations du pays a été particulièrement affecté par l’ampleur des pillages des outils de production, ainsi que le déplacement des populations. Le secteur minier représentant environ 5% du PIB a également vu sa production chuter de manière dramatique avec l’embargo sur l’exportation du diamant centrafricain. Selon le schéma de certification du Processus de Kimberley, les exportations de diamants bruts s’élevaient à 371.000 carats en 2012, avant l’embargo déclaré en mai 2013. En septembre 2016, les exportations de diamant ne s’élevaient qu’à 3.702 carats. L’environnement des affaires, qui reste l’un des moins attractifs au monde, est miné par le manque d’infrastructures économiques (électricité, routes, télécommunication, l’insécurité qui prévaut dans plusieurs zones du pays, le coût élevé pour la création d’entreprises, et l’accès difficile au crédit). Le dernier rapport Doing business 2015 de la Banque mondiale classe la RCA au 185ème rang sur 189 pays. La crise a fortement fragilisé le secteur privé et la compétitivité de l’économie. Beaucoup d’entreprises ont en effet subis d’importants dégâts matériels et des pertes financières, en rapport avec les violences dans le pays et l’accumulation d’arriérés de paiement de l’Etat.

2.3.2 Les actions envisagées par le Gouvernement pour améliorer la gouvernance dans les secteurs productifs permettront de relancer la production minière et agricole. Un audit des

arriérés dans la filière coton a été réalisé en 2016 avec l'appui de la Banque mondiale. Cet audit débouchera sur des mesures en vue de l'apurement des arriérés et une réforme de la gouvernance du secteur. Dans le domaine du bois et des mines, la réforme de la fiscalité forestière et un nouveau code minier devraient relancer la production. La Banque, à travers le Projet d'appui au renforcement des capacités de gestion économique et financière (PARCGEF) apporte un appui pour redynamiser les structures en charge de la promotion du secteur privé.

2.4 Gestion des finances publiques

2.4.1 Le système de gestion des finances publiques en RCA repose sur un cadre légal et réglementaire qui est globalement conforme aux normes internationales, toutefois il présente beaucoup d'insuffisances au niveau institutionnelles. Avant la crise, en 2010, une évaluation du système de gestion des finances publiques selon la méthodologie PEFA avait relevé des faiblesses dans toute la chaîne de la dépense publique. Le Gouvernement avait alors adopté des mesures pour améliorer la crédibilité du budget, la comptabilité publique et les systèmes de contrôle. La crise a replongé le pays dans de mauvaises pratiques, par l'utilisation abusive des procédures exceptionnelles d'exécution des dépenses et le non-respect des dispositifs administratifs, financiers et juridiques. Aussi déplore-t-on, en général, des insuffisances dans la préparation du budget, l'absence de discipline budgétaire et de transparence, l'insuffisance de ressources humaines qualifiées, l'absence d'informations financières fiables, et l'absence d'un système d'information adapté et robuste. Le système informatisé de gestion des finances publiques (GESCO), actuellement en exploitation par les services du Budget et du Trésor est affecté par des dysfonctionnements récurrents. C'est l'une des causes des retards dans la production des états financiers de l'Etat. Il n'y a en effet pas eu de production de comptes publics depuis 2007. La Cour des comptes fait face à des contraintes humaines et matérielles qui obèrent ses capacités à effectuer le contrôle externe des finances publiques. Elle ne bénéficie pas à ce jour d'une autonomie financière.

2.4.2 Le cadre légal et réglementaire des marchés publics, bien que globalement en ligne avec les standards internationaux, présente des faiblesses majeures résultant essentiellement de la crise politico-militaire qu'a connue le pays. En effet, les organes prévus à travers le Code des marchés publics pour assurer le fonctionnement régulier du processus d'acquisition ne sont pas suffisamment fonctionnels. La Direction Générale des marchés Publics (DGMP), en charge du contrôle des marchés publics, fonctionne de manière relativement acceptable mais avec des capacités opérationnelles très limitées. Les quatre Services de Passation des Marchés (SMP) que compte le pays, ne semblent pas disposer des capacités requises pour faire face aux besoins de l'ensemble des autorités contractantes. L'autorité de régulation des marchés publics (ARMP), noyau central du système de passation des marchés, est presque inexistante. En dehors du secrétaire permanent, les autres membres ne sont pas en place, en particulier, les membres du Comité de Règlement des Différends (CRD). Les marchés publics ne sont plus audités depuis 2010.

2.4.3 Depuis 2014, le Gouvernement s'attèle à restaurer un système de gestion des finances publiques conformes aux normes internationales. Les principales mesures ont concerné la réduction des dépenses réalisées à partir des caisses d'avance ; la création et l'opérationnalisation d'une Agence comptable centrale du Trésor (ACCT), qui tente de rattraper le retard dans la production des comptes de gestion de 2010 à 2014. L'on note également l'instauration de réunions régulières du Comité de trésorerie et du Comité de suivi et de gestion des finances publiques ; et la restauration progressive des fonctionnalités de GESCO. Ces mesures ont été soutenues par les PTF et la Banque à travers le PUASCRE et le PARCGEF

2.5 Croissance inclusive, situation de la pauvreté et contexte social

2.5.1 La situation humanitaire et sociale du pays demeure précaire, d'autant plus que les effets de destruction dus à la crise de mars 2013 ont été intenses. L'incidence de la pauvreté est estimée à 76% en 2015 contre 65% avant la crise. Le niveau du chômage est très préoccupant, en particulier au niveau des jeunes, qui représentent plus de la moitié de la population estimée à 4,9 millions d'habitants en 2015. Plus de 47% de la population active est sans emplois, ce qui accentue les tensions sociales. La crise a fortement affecté la situation sociale des populations, avec la destruction de leurs moyens de production et la désorganisation des administrations en charge de l'éducation, la santé, les affaires sociales et l'encadrement agricole. Le pays est par ailleurs confronté à une insécurité alimentaire chronique qui s'est accentuée avec la crise. En effet, une enquête menée en octobre 2013 par l'Institut Centrafricain des Statistiques et des Etudes Economiques et Sociales (ICASEES), a estimé qu'environ 30 % de la population est en insécurité alimentaire modérée ou sévère. La situation nutritionnelle s'est également dégradée, liée à l'appauvrissement de la consommation alimentaire, la paralysie des systèmes de santé et le manque d'accès à l'eau potable. On estime qu'environ 28.000 enfants souffrent de malnutrition aigüe sévère et 75.000 enfants, de malnutrition aigüe modérée. Le Rapport 2015 du PNUD sur le développement dans le monde classe la RCA à l'avant dernier rang au niveau mondial (187ème sur 188 pays), avec un Indice du développement humain (IDH) estimé à 0,350 en 2014.

2.5.2 Au plan sanitaire, la dernière enquête sur la disponibilité des ressources en santé (HeRAMS) révèle qu'environ un tiers des 1008 formations sanitaires que compte le pays ont été partiellement ou totalement détruites, 22 % des établissements de santé sont dysfonctionnels, et 43% du personnel de santé sont des travailleurs communautaires sans aucune formation de base. Le pays se retrouve avec 1 médecin pour 27.000 habitants contre une norme de 1 médecin pour 10.000 habitants. A ce jour, les contraintes majeures auxquelles fait face le secteur de la santé sont : l'inadéquation du capital national en infrastructures et équipements, la pénurie chronique du personnel qualifié et l'insuffisance en effectif, l'effondrement du système national d'approvisionnement en intrants et produits pharmaceutiques, la faiblesse du système national d'information sanitaire, et la faiblesse des dépenses de santé qui s'avèrent inférieures à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. Le Gouvernement dispose d'un plan national de développement sanitaire (PNDS) 2006-2015 et d'un plan de transition du secteur de la santé (PTSS) 2014-2016 prolongée à 2017. La mise en œuvre de ces plans, avec l'appui des PTF devraient améliorer progressivement la situation.

2.5.3 Le système éducatif qui était déjà affaibli n'a pas été épargné des lourdes conséquences de la crise. La scolarisation avait été pratiquement arrêtée pendant deux années scolaires, mettant en péril l'éducation de plus d'un million d'enfants. Des centres professionnels ont été pillés et détruits. Avec l'irrégularité dans les recrutements de nouveaux enseignants, la capacité de ces centres s'est davantage amoindrie. Selon une enquête du Cluster Education en RCA publiée en avril 2015, les taux d'inscription ont chuté de 6% en 2014-15 par rapport à la période pré-crise (2011-2012). La peur de la violence, la pénurie d'enseignants et l'insuffisance des fournitures scolaires étant les raisons principales de l'abandon de l'école. La cartographie des écoles réalisées en avril 2016 indique néanmoins une situation en nette progression (76% d'établissements fonctionnels). Le Ministère de l'Education a adopté un plan de transition couvrant la période 2015-2017 et prolongée jusqu'en 2018. Il entend former 500 maîtres enseignants par an de 2016 à 2018. Leur recrutement effectif reste toutefois contraint par les faibles ressources budgétaires du pays.

2.5.4 La situation des femmes, déjà difficile avant la crise s'est fortement dégradée avec l'accroissement des violences basées sur le genre (VBG). Le Système de Gestion de l'Information sur les Violences Basées sur le Genre (GBVIMS), officiellement installé depuis 2014, a dénombré

29% d'agression sexuelle, 21% de viol, 18% de violence psychologique, 16% de déni des ressources, 15% d'agression physique et 1% de mariage forcé. Les interventions des organisations non gouvernementales (ONG) et autres PTF présents dans le pays, visent à informer les communautés et motiver la dénonciation afin de permettre la prise en charge sociale et psychosocial des victimes. D'une manière générale, l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas encore acquise en RCA, bien que la loi fondamentale adoptée en décembre 2015 ait réaffirmé l'adhésion du pays à toutes les Conventions Internationales relatives à l'interdiction de toute forme de discrimination à l'égard des femmes. Le taux d'analphabétisme reste élevé chez les femmes : 68 % contre 46,2 % d'hommes. La participation des femmes aux prises de décisions reste également faible. Le Parlement centrafricain, compte néanmoins 11 femmes députés sur les 128 élus. Sur le plan économique, les femmes exerçant essentiellement dans le secteur de l'agriculture, ont vu leurs capacités de production fortement réduites par les violences en milieu rural. Cette situation a aggravé la situation nutritionnelle dans le pays. Le Gouvernement s'est engagé à créer à Bangui et dans toutes les préfectures une *Maison de la femme*. Il s'agit d'un espace d'échange entre les femmes venant de tous les horizons avec diverses expériences permettant le renforcement de leurs capacités. Il sera également procédé au renforcement des dispositifs juridiques pour protéger les droits des femmes. A cet effet, le Gouvernement compte opérationnaliser l'Unité mixte d'intervention rapide contre les violences sexuelles et basées sur le genre et un Centre de prise en charge globale des victimes des violences.

III. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

3.1. Stratégie de développement global du Gouvernement et priorités à court-terme

3.1.1 Durant la transition politique de 2013 à 2015, le Gouvernement s'était appuyé sur le programme d'urgence de relèvement durable (PURD). Faisant suite à la fin de la transition politique, le Gouvernement a entamé l'élaboration d'une nouvelle stratégie de relèvement et de consolidation de la paix en République Centrafricaine (RCPCA), avec l'appui de ses principaux partenaires au développement, dont la Banque. La nouvelle stratégie RCPCA, qui couvrira la période 2017-2021 comporte trois piliers : (i) soutenir la paix, la réconciliation et la sécurité ; (ii) renouveler le contrat social entre l'Etat et la population ; (iii) assurer le relèvement économique et la relance des secteurs productifs. Le Gouvernement estime à environ 3 milliards de dollars EU, les besoins de financement pour permettre sa mise en œuvre. Afin de recueillir des financements, il a présenté cette nouvelle stratégie à l'occasion d'une Table ronde de bailleurs de fonds à Bruxelles en novembre 2016. La Banque apporte un appui technique et financier au Gouvernement dans la préparation des documents de la table ronde et dans le plaidoyer auprès des principaux donateurs du pays.

3.1.2 Pour la période de 2016-2018, les autorités mettront l'accent sur l'amélioration du recouvrement des ressources intérieures afin d'accroître l'espace budgétaire nécessaire au financement des priorités. L'amélioration de la gestion des finances publiques et de la situation humanitaire du pays, la promotion du secteur privé et la relance des secteurs productifs seront poursuivis. L'alignement du PAREF avec ces priorités du Gouvernement donne l'assurance que les mesures de politiques économiques et sociales prévues en 2016 et 2017 seront pleinement réalisées.

3.2 Obstacle à la mise en œuvre du programme de développement national

3.2.1 La plupart des contraintes du pays, identifiées dans le cadre des deux précédents appuis de la Banque demeurent toujours pertinentes. En effet, le retour à l'ordre constitutionnel ne s'est pas encore traduit par une complète normalisation de la situation. Les groupes armés restent présents sur le territoire et des accrochages périodiques ont lieu. Dans le même temps, les tensions intercommunautaires se poursuivent et débouchent parfois sur des violences entraînant des pertes en

vie humaine. L'on dénombre toujours plus de 420.000 personnes déplacées et environ 467.000 centrafricains réfugiés dans les pays voisins. Dans la capitale à Bangui, la communauté musulmane estimée à 36.000 personnes vit dans une enclave au PK5. Le rétablissement de la sécurité et la réconciliation nationale constituent des défis majeurs pour le Gouvernement. Le système de santé et l'éducation constituent également de défis importants, malgré les efforts enregistrés aux cours de ces deux dernières années dans le redéploiement du personnel de santé et des enseignants.

3.2.2 Il importe de noter que la fragilité de la RCA n'est pas seulement en rapport avec la crise de 2013, mais elle est le résultat d'une longue dégradation de la situation économique, sociale, sécuritaire et de la gouvernance dans le pays. Les analyses menées par la Banque, ainsi que par plusieurs autres PTF ont relevé que les facteurs les plus déterminants de la fragilité du pays sont les suivants : le manque de cohésion sociale caractérisé par des conflits communautaires récurrents ; la faiblesse du contrat social entre l'Etat et la population, en raison notamment de la mauvaise qualité des services sociaux, de la faiblesse du système judiciaire et des forces de défense et de sécurité ; l'existence de disparités entre Bangui et l'intérieur du pays; la mauvaise gestion des ressources naturelles ; le non traitement des traumatismes du passé et l'impunité ; et l'insécurité qui prévaut depuis de nombreuses années, liée à la succession de rébellions et de conflits. L'analyse complète de la Banque sur les facteurs de fragilité et des sources de résilience du pays est présentée en Annexe technique 4.

3.3 Processus de consultation et de participation

Le processus participatif qui avait conduit à l'élaboration du PURD durant la période de transition a été maintenu dans le cadre de la préparation de la nouvelle stratégie RCPCA. Cette approche inclusive et collaborative a reposé sur : (i) la prise en compte élargie des besoins des populations par une large consultation des parties prenantes incluant la société civile, le secteur privé et les autorités locales ; et (ii) l'organisation d'une conférence internationale des bailleurs et investisseurs. La préparation de la présente opération s'est faite de manière participative à travers des rencontres à Bangui avec les membres du Gouvernement, les structures de l'Etat, le secteur privé et les PTF. Aux termes des missions de préparation et d'évaluation, des réunions de synthèse ont été organisées en présence de l'ensemble des parties prenantes pour harmoniser et confirmer les différentes mesures du programme.

IV. APPUI DE LA BANQUE EN FAVEUR DE LA STRATÉGIE DU GOUVERNEMENT

4.1. Lien avec la stratégie de la Banque

4.1.1 Le PAREF est aligné sur le Document d'assistance intérimaire de la Banque qui couvre la période de 2014-2016 et dont le second pilier porte sur la restauration des capacités institutionnelles et la promotion de la bonne gouvernance. Il est à noter que la Banque a entamé l'élaboration d'un nouveau document de stratégie pays qui sera aligné sur la stratégie nationale RCPCA.

4.1.2 Le PAREF contribuera à l'atteinte des objectifs du Gouvernement en matière de relance de l'économie et l'amélioration de la bonne gouvernance. Le Programme est en ligne avec les cinq Hautes priorités institutionnelles du nouveau Modèle de développement des services de la Banque approuvé par le Conseil le 22 avril 2016 ainsi que la Stratégie décennale de la Banque (2013-2022), en ce qui concerne ses priorités dans les Etats fragiles. Il est également en phase avec les orientations du Plan d'action pour la gouvernance 2014 – 2018 (GAP II), et à la Stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience dans ses pays membres régionaux au cours de la

période 2014-2019². Ces différents documents de stratégies recommandent pour les pays en situation de fragilité comme la RCA, des mesures qui concourent à l'édification de l'État, le renforcement des capacités de base en matière de gestion économique, et l'instauration de la légitimité grâce à la prestation de services publics pour la reprise des activités. Les mesures du présent Programme, en vue de l'amélioration de la gestion des finances publiques, de l'environnement des affaires et de soutien à la relance des activités sont en lignes avec les stratégies susmentionnées.

4.2. Respect des critères d'éligibilité

4.2.1 L'opération proposée, qui est un appui budgétaire général (ABG), est conforme à la politique de la Banque pour les opérations d'appui programmatique adoptée en mars 2012 (ADF/BD/WP/2011/38). L'analyse de l'état de préparation du pays démontre que la RCA répond aux conditions d'utilisation de l'ABG. En effet, le Gouvernement a élaboré de manière participative un nouveau document de stratégie. Le cadre macroéconomique du pays s'est amélioré au cours des deux dernières années et les perspectives pour une accélération de la croissance sont bonnes. Le cadre fiduciaire présente des risques élevés, en rapport avec le contexte du pays, qui ne permet pas d'assurer un bon fonctionnement des systèmes de contrôle des finances publiques. Néanmoins, en accord avec les autres PTFs, des mesures d'atténuation du risque fiduciaire ont été adoptées et sont mises en œuvre par le Gouvernement. Il s'agit notamment des mesures ci-après : (i) la tenue régulière des séances du comité de trésorerie avec la participation des PTF ; (ii) la tenue des réunions du Comité de suivi de la gestion des finances publiques sous la présidence du Chef de l'Etat ; (iii) la poursuite du toilettage du fichier de la fonction publique avec l'appui technique et financier du PNUD et de la Banque mondiale ; et le rattrapage des comptes de gestion de 2010 à 2014 par l'Agence comptable centrale du Trésor. D'autres mesures viendront compléter ces actions, à savoir l'élaboration et la diffusion du manuel d'exécution budgétaire, la réalisation des audits des marchés publics et la réduction des d'avance de trésorerie. Ces mesures seront suivies dans le cadre du PAREF. L'analyse complète de l'état de préparation du pays est présentée en Annexe 2 du présent rapport.

4.3. Collaboration et coordination avec les autres partenaires

4.3.1. Avant la crise de mars 2013, il existait en RCA un cadre global d'appui budgétaire (CGAB) pour la coordination des interventions des PTF. Ce cadre n'a pas encore été actualisé ; toutefois, les concertations entre PTF se font régulièrement depuis 2014 lors des missions conjointes en RCA, sous la houlette du FMI. La préparation de la présente opération s'est faite au cours d'une mission conjointe en RCA en mai 2016, avec le FMI, la Banque mondiale, l'UE et la France.

4.3.2. L'aide-mémoire de la mission d'évaluation a fait l'objet d'une large distribution à l'ensemble des parties prenantes, dans un souci d'harmonisation des interventions. La Banque mondiale envisage un appui budgétaire général en 2016 et 2017 en vue de financer un Programme d'appui à la consolidation de l'Etat (PACE). Les domaines visés sont l'amélioration des recettes fiscales, du contrôle de la masse salariale, du contrôle et la transparence budgétaire, la relance du secteur agricole et la promotion du secteur des TIC. L'Union européenne (UE) a prévu des aides budgétaires en 2016, 2017 et 2018. La formulation de son programme de réformes est en cours. Quant au FMI, il soutient à travers son programme appuyé par la FEC, les mesures visant l'amélioration du recouvrement des recettes fiscales, de la gestion financière et budgétaire, et l'assainissement du système financier. Dans le domaine social, PNUD, les agences humanitaires et les ONG mènent des actions ciblées dans les secteurs de la sécurité, le secteur social, la sécurité alimentaire et l'eau potable.

² Mettre fin aux conflits & consolider la paix en Afrique - un appel à l'action (ADB/BD/IF/2014/13 - ADF/BD/IF/2014/11) - 23 janvier 2014.

4.4. Lien avec les autres opérations de la Banque

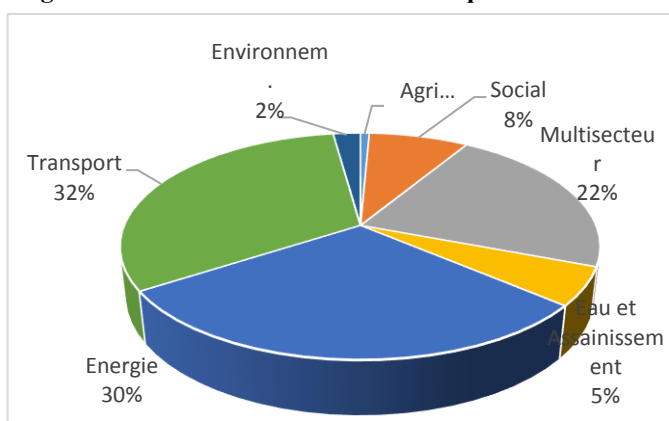
4.4.1 Le portefeuille de la Banque en RCA comprend, au 31 octobre 2016, 5 projets nationaux et quatre opérations régionales pour une enveloppe globale de 75,09 millions d'unité de compte (MUC). La performance du portefeuille est jugée satisfaisante et ce, malgré la situation sécuritaire volatile du pays. Toutefois, les différentes missions de supervisions et revues de la performance du portefeuille ont mis l'accent sur deux points et les leçons tirées sont prises en compte dans la conception de nouveaux projets. Il s'agit de : (i) renforcer les capacités des cellules d'exécution de projets et la mise en place d'un comité interministériel de suivi-évaluation des projets ; et (ii) renforcer les capacités des entreprises locales dans la soumissions des offres et l'exécution des travaux.

4.4.2 Dans le secteur de la gouvernance, le portefeuille comprenait le PUASCRE-2 entièrement décaissé et trois appuis institutionnels dont le Projet d'appui au renforcement des capacités en gestion économique et financière (PARCGEF³). Comme souligné plus tôt, le PAREF s'inscrit dans le prolongement des mesures déjà soutenues techniquement par le PARCGEF. Il s'agit notamment de l'amélioration des fonctionnalités du principal outil de gestion des finances publiques (GESCO), du système de gestion des contribuables et des recettes fiscales (SYSTEMIF) et du système de gestion de la dette publique (SYGADE). Au niveau de l'environnement des affaires et de la promotion du secteur privé, le PARCGEF apporte un appui au Guichet unique de formalités des entreprises (GUFÉ), la Chambre de commerce et le Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration du Climat des Affaires entre l'Etat et le secteur privé (CMCAA).

Plusieurs mesures du PAREF découlent des études menées dans le cadre du PARCGEF, à savoir l'évaluation des pertes et dégâts subis par les entreprises durant les événements de mars 2013, l'étude en vue de la mise en place d'un fonds de garantie et d'investissements pour les PME et l'étude en vue de la mise en place de centres de gestions agréés. Sur le volet social et le DDDR, le PAREF est complémentaire au Programme d'urgence d'appui à la reconstruction des communautés de base (PARCB) qui vise entre autres à la réinsertion socio-économique de plus de 500.000 jeunes désœuvrés et déscolarisés.

4.4.3 Il importe de souligner que les principales leçons tirées de la mise œuvre PUASCRE-1 et du PUASCRE-2 ont aidé à la préparation de la présente opération. Ainsi la conception du PAREF s'est appuyée sur l'adaptation du programme au contexte de fragilité du pays. Le programme a retenu en priorité les mesures qui sont susceptibles d'être mises en œuvre par le Gouvernement lui-même, ou avec l'assistance de la Banque et autres partenaires techniques et financiers ; le maintien d'un dialogue continu avec les autorités sur les objectifs du Programme tout au long du processus de préparation du programme, en intégrant les différentes évolutions de la situation. Le Dialogue continu avec les autorités a permis de réviser ou reporter certains déclencheurs.

Figure 1 - RCA - Portefeuille de la Banque au 31/10/2016



³ Le PARCGEF a un taux de décaissement de 70% sur les ressources FAD et de 49% sur les ressources FEF. La date de clôture du projet est le 30 décembre 2016.

4.5. Travaux d'analyse qui sous-tendent le Programme

4.5.1 Le présent rapport s'est inspiré de plusieurs rapports et documents de travail : la documentation fournie par les autorités à l'occasion des missions conjointes, les analyses contenues dans les précédents appuis budgétaires, les rapports des autres PTF et des études menées dans le cadre du PARCGEF (étude en vue de la création d'un fonds de garantie et d'investissements pour les PME, évaluation des pertes et dégâts subis par les entreprises durant la crise de 2013). Le programme s'est également fondé sur les rapports du FMI (Article IV et programme de réformes appuyé par la FEC) ; et les aides mémoires des missions de la Banque mondiale. Ces documents ont fait ressortir les principales contraintes du pays, en proposant des axes d'interventions.

V. LE PROGRAMME ENVISAGÉ.

5.1. But et objectif du programme

Le but du PAREF est de contribuer à l'amélioration de la gestion des finances publiques et à la relance de la croissance économique. Le Programme aura un impact sur la croissance économique et la situation sociale du pays.

5.2. Composantes, objectifs et résultats escomptés

5.2.1 Le Programme d'appui aux réformes économiques et financières (PAREF) vise à consolider l'amélioration de la gestion des finances publiques et à soutenir la relance des secteurs productifs. Le programme contribuera à (i) améliorer le recouvrement des recettes fiscales ; (ii) améliorer la transparence et le taux d'exécution du budget, notamment dans les secteurs sociaux et ; (iii) consolider la croissance économique à travers une amélioration du climat des affaires et de la gouvernance dans les secteurs productifs (agriculture, forêt ; et mines).

5.2.2 Le Programme aura deux composantes : (i) composante 1 – Amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et de la gestion des dépenses publiques ; (ii) composante 2 – Amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs. Les deux composantes sont complémentaires et concourent à relancer la croissance économique en RCA. La mobilisation des recettes fiscales et l'amélioration de la gestion des dépenses publiques permettront au Gouvernement de dégager progressivement un espace budgétaire pour soutenir la relance de l'économie. Le Programme sera exécuté sur 15 mois, d'octobre 2016 à décembre 2017.

5.2.3 Composante I - Amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et de la gestion des dépenses publiques

5.2.4 Sous-composante 1.1 - Amélioration de la mobilisation des recettes fiscales :

a) Problèmes et contraintes : La crise de 2013 avait engendré une paralysie de la quasi-totalité des administrations financières, avec la destruction et le pillage des bâtiments administratifs, des moyens de transports et autres outils de travail. Cette situation avait affecté considérablement les capacités de recouvrement des recettes fiscales des services de la Douane et des Impôts. Avec le soutien des PTF et de la Banque à travers le PARCGEF, les capacités institutionnelles des administrations fiscales ont été progressivement restaurées. Le PARCGEF a fourni des moyens roulants, du matériel informatique et bureautique, ainsi que des formations. Cependant, la mobilisation des recettes fiscales et douanières reste contrainte par une faible maîtrise de la base taxable et des exonérations, ainsi que des systèmes de contrôle. Les mécanismes d'octroi des exonérations ne sont pas bien maîtrisés, occasionnant ainsi d'énormes manques à gagner pour le pays. Une étude menée en août 2016 sur financement de la Banque mondiale a estimé à 125,4 milliards de FCFA le manque à gagner au cours de la période 2014-2016, soit le double des recettes fiscales annuelles. Au niveau de l'assiette fiscale, le fichier des contribuables n'a pas été mis à jour

depuis plusieurs années. Par ailleurs, les systèmes d'informations utilisés par la Douane (SYDONIA++) et les impôts (SYSTEMIF) sont soit sous-exploités, soit limités.

b) Actions récentes menées par le Gouvernement : Le Gouvernement a mené des actions en 2014 et 2015 pour pallier ces difficultés. Ainsi, les agents des Impôts et de la Douane ont été redéployés dans les différentes régions et sur les principaux corridors d'approvisionnement du pays, notamment le principal corridor Bangui-Douala (Cameroun). Des brigades de contrôles mixtes ont été mises en place pour limiter la fraude et l'évasion fiscale. Des mesures d'élargissement de l'assiette fiscale et de simplification du système fiscal ont été adoptées dans le cadre de la loi des finances de 2016. Il s'agit notamment de l'introduction d'un taux d'imposition spécifique pour les micros et petites entreprises, la soumission au taux réduit de la TVA et aux droits de douanes de certains produits précédemment exonérés et l'introduction de la déclaration pré-remplie en matière de contribution foncière. Il est envisagé plusieurs autres mesures au cours de la période 2016-2018, notamment la révision de la structure des prix des produits pétroliers; un meilleur suivi des exonérations ; la révision de la fiscalité dans la branche diamantifère et le bois; le recensement des contribuables ; l'harmonisation du Code général des impôts avec la Directive CEMAC sur les droits d'accises en matière de taxation sur la téléphonie mobile ; une meilleure diffusion des textes fiscaux; l'amélioration du système d'information et de gestion des recettes fiscales ; le déploiement des services de la douane dans d'autres postes de frontières restés fermés depuis le déclenchement de la crise ; et l'interconnexion des services de la Douane centrafricaine avec ceux de Douala pour un meilleur contrôle des marchandises en provenance du Cameroun.

c) Mesures soutenues par le PAREF : Produire un rapport sur l'examen des conventions comportant les exonérations en vigueur au 30 août 2016, en faisant apparaître les exonérations exceptionnelles (Préalable) ; Révision des modalités d'approbation des projets de conventions comportant des exonérations exceptionnels afin de mieux maîtriser les exonérations (Déclencheur 2017) ; Actualisation du fichier des contribuables (déclencheur 2017) ; Mise à jour et diffusion du Code général des impôts (CGI) ; Interconnexion des services de la Douane centrafricaine avec ceux de Douala afin de limiter les cas de fausses déclarations de marchandises ; Mesures de lutte contre les fraudes sur la TVA (contrôle mixte avec la Douane basé sur les risques croisés) - au moins 5 contrôles exercés par an ; et Relecture des conventions portant mesures dérogatoires, qui arriveront à termes au 31 décembre 2016 (déclencheur 2017).

5.2.5 Sous-composante 2.2 - Amélioration de la gestion des dépenses publiques:

a) Problèmes et contraintes : Au niveau de la gestion des dépenses publiques, le pays a été confronté en 2013 à une perte du contrôle des dépenses budgétaires, par l'utilisation abusive des procédures d'exception, notamment le recours à des caisses d'avances et l'attribution des marchés publics par la procédure de gré à gré. Les défaillances du système informatisé de gestion des finances publiques, GESCO, avaient ouvert la porte aux mauvaises pratiques en affaiblissant les capacités de contrôle de la dépense publique. Le Gouvernement s'est retrouvé dans l'incapacité de payer, en totalité, les salaires des fonctionnaires. La dette intérieure vis-à-vis des fournisseurs de l'Etat et des banques s'est amplifiée alors que les dépenses sociales hors salaires étaient exécutées à moins de 12%. La gestion des finances publiques reste contrainte par des faiblesses dans le processus d'élaboration du budget, des plans d'engagements et plans de passation des marchés, les faibles capacités des cellules de passation des marchés et la généralisation des marchés passés par ententes directes, la non réalisation des audits des marchés publics depuis 2010, le cadre institutionnel de régulation des marchés publics qui demeure incomplet ; les faibles capacités des administrateurs et gestionnaires de crédits en raison notamment de leur quasi-remplacement chaque année fiscale et la non production des comptes publics depuis 2007.

b) Actions récentes menées par le Gouvernement : Avec l'appui des PTF, GESCO a été rendu partiellement fonctionnel et une agence comptable centrale du trésor (ACCT) a été mise en place en 2014. Par ailleurs, il a été instauré des réunions mensuelles du Comité de trésorerie. Le recensement des agents de l'Etat avec l'appui de la Banque mondiale et du PNUD a permis de nettoyer partiellement le fichier de la fonction publique et de réaliser quelques économies sur la masse salariale. D'autres actions sont en cours pour un meilleur respect de l'orthodoxie financière. L'on peut citer entre autres l'établissement d'une nomenclature des pièces justificatives de dépenses ; l'amélioration du système d'information et d'exécution des dépenses publiques ; la réduction de l'utilisation des procédures d'exception ; la reprise de l'audit des marchés publics ainsi que le rattrapage dans la production des comptes publics.

c) Mesures soutenues par le PAREF : Le PAREF soutiendra les mesures ci-après : Elaboration du guide de préparation du budget (préalable); Elaboration des plans d'engagement des dépenses et de passation des marchés par tous les Ministères, en particulier par les Ministères de la santé, de l'éducation et des affaires sociales ; Relecture des textes relatifs à la désignation des gestionnaires et administrateurs de crédit et élaboration du manuel des procédures d'exécution des dépenses (déclencheur 2017); Désignation des gestionnaires et administrateurs de crédits dans les délais règlementaires par tous les Ministères, en particulier les Ministères de la santé, de l'éducation et des affaires sociales ; Suppression des caisses d'avance pour les missions (hors caisses d'avances pour la Présidence et le Premier Ministère) ; Désignation des membres du Comité de Règlement à l'ARMP (déclencheur 2017) ; Réalisation des audits des marchés publics de 2012 à 2015 ; Dotation budgétaire pour la mise en œuvre de la stratégie d'assistances aux femmes et filles victimes de violences ; Dotation budgétaire pour le renforcement des services publics en charge d'équipements et fournitures sanitaires et scolaires, du système national d'information sanitaire ainsi que pour la mise en œuvre du plan de formation et de déploiement des effectifs additionnels des secteurs de l'éducatif et de la santé ; Augmentation du taux d'exécution du budget (hors salaire) des secteurs éducation, santé et affaires sociales à environ 50% en 2017 contre 12% en 2014.

5.2.6 Composante II - Amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs.

5.2.7 Sous-composante 2.1 - Amélioration de l'environnement des affaires et des appuis aux PME :

a) Problèmes et contraintes : L'environnement des affaires en RCA s'est considérablement dégradé avec la crise de mars 2013. Les entreprises sont contraintes par la rareté des infrastructures économiques (énergie, eau courante, routes...), les difficultés d'accès au financement, les arriérés de paiement de l'Etat vis-à-vis de ses fournisseurs et les faibles capacités des structures en charge d'appui au secteur privé. A cela, il faut ajouter les pertes et dégâts matériels subies par les entreprises durant la crise de 2013. Les PME sont particulièrement contraintes par l'absence de cadre juridique spécifique à leur situation et la réticence des banques commerciales à leur accorder des crédits en l'absence de garanties suffisantes. Par ailleurs, l'accompagnement des structures d'appui demeure faible.

b) Actions récentes menées par le Gouvernement : Le Gouvernement a entamé des actions visant à améliorer le dialogue avec le secteur privé. Le Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration du Climat des Affaires (CMCAA) a été rendu opérationnel en novembre 2015, par la nomination de ses membres, afin de mener un dialogue inclusif sur les mesures d'amélioration du climat des affaires. Plusieurs autres actions sont en cours avec l'appui de la Banque à travers le PARCGEF, notamment l'amélioration des prestations du Guichet unique de formalités des entreprises (GUFE) ; de la Chambre de commerce et du Centre d'appui aux PME et à l'artisanat

(CAPMEA) et plusieurs études qui déboucheront sur la mise en place d'un fonds de garantie et d'investissement au profit des PME ainsi que de centres de gestions agréés ; l'apurement des arriérés de l'Etat vis-à-vis de ses fournisseurs ; l'adoption de mesures d'accompagnement et de relance en faveur des entreprises pour atténuer les effets des pertes et dégâts subis lors de la crise de 2013. Le Gouvernement devra poursuivre ces efforts améliorer le score de la RCA dans le classement Doing Business de la Banque mondiale.

c) Mesures soutenues par le programme : Dans la continuité du PUASCRE-2, le PAREF soutiendra les mesures ci-après : Validation du rapport sur l'évaluation des pertes subies par les entreprises lors des événements de 2013 (préalable) et adoption de mesures d'appui au secteur privé en rapport avec les pertes subies lors des événements de 2013 ; Audit des arriérés/passifs de l'Etat pour la période 2012-2014 et a adoption d'un plan d'apurement des arriérés et passifs (déclencheur 2017) ; finalisation de l'étude en vue de la mise en place d'un Fonds national de garantie et d'appui au secteur privé ; finalisation de l'étude en vue de la création d'un centre de gestion agréé au sein de la Chambre de commerce d'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA) ; Opérationnalisation de CGA à Bangui ; Mise en place d'un système de gestion financière du Guichet Unique de Formalisation des Entreprises ; et déconcentration du GUF à Berberati.

5.2.7 Sous-composante 2.2 - Relance des secteurs productifs :

a) Problèmes et contraintes : Les secteurs productifs ont vu leurs activités suspendues ou fortement réduites en raison de la crise. S'agissant en particulier du secteur minier, il est dominé par une production artisanale, avec de faibles transformations au niveau nationale. La contribution du secteur minier au PIB et aux recettes budgétaires est restée très faible depuis 2013. Le secteur du bois offre un potentiel considérable (50 % des exportations et deuxième générateur de l'emploi dans le pays après l'agriculture) et demeure à ce jour la principale source de devises du pays. Toutefois, le secteur demeure affecté par la faible gouvernance et une fiscalité inadaptée se traduisant par des contradictions dans les déclarations d'exportation de bois et des faibles recettes enregistrées par l'Etat. Au niveau du secteur agricole, la filière coton, principale culture d'exportation du pays avant la crise, est sinistrée par la destruction des outils de production, des arriérés de l'Etat vis-à-vis des coton-culteurs et autres acteurs de la filière, et une mauvaise gouvernance du secteur. Le Gouvernement a élaboré un plan d'actions pour sa relance et vise à l'horizon 2018 une production d'environ 50.000 tonnes de coton graines et l'opérationnalisation d'une huilerie.

b) Actions récentes menées par le Gouvernement : Dans le secteur des mines, la levée de l'embargo sur l'exportation de diamant en juin 2015 a ouvert des perspectives d'une relance du secteur. Une révision à la baisse de la fiscalité du secteur dans la loi de finances 2016 a permis l'enregistrement de plusieurs milliers d'artisans. Les efforts du Gouvernement ont permis de rendre conforme en 2016, quatre zones de production du diamant dans l'Ouest du pays (Berberati, Boda, Carnot et Nola). Le Gouvernement ambitionne d'étendre la zone de conformité à au moins 5 villes supplémentaires d'ici la fin de l'année 2017 (Gadzi, Bouar, Abba, Bozoum et Baoro). D'autres actions sont également envisagée dans le secteur minier, notamment, la révision à la baisse des taxes à l'exportation sur le diamant et l'or ; et la relecture du Code Minier et Pétrolier pour rendre encore plus compétitif ce secteur.

Au niveau du secteur forestier, le Gouvernement a adopté un nouveau Code Forestier pour le rendre plus compétitif. Il a également révisé le système fiscal afin d'assurer une redistribution plus équitable aux communautés locales. En outre, il a signé un accord de partenariat volontaire (APV) avec la Communauté européenne dans le cadre du processus international pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et produits dérivés. Cependant, seuls 6 sur 14 permis d'exploitation et d'aménagement octroyés dans le massif

du Sud-Ouest sont opérationnels et des dettes croisées entre les entreprises et l'Etat persistent. Dans ce contexte, le Gouvernement envisage de mener une étude sur la fiscalité et parafiscalité forestière en vue de rendre compétitif le secteur. Un audit de la situation fiscale des sociétés forestières et un plan d'actions pour apurer les dettes/créances croisées seront réalisés.

Dans le domaine agricole, l'ambition aujourd'hui du Gouvernement est d'accroître à très court terme, la part de l'agriculture dans la richesse nationale afin de garantir une plus grande sécurité alimentaire, créer des nouveaux emplois pour les jeunes, encourager l'entrepreneuriat agricole et favoriser la diversification et la relance de l'économie. A cet effet, il a élaboré en janvier 2016, une feuille de route qui prend en compte les énormes potentialités du secteur et ses diverses contraintes. Elle s'inscrit dans le cadre du Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et le Cadre de Programmation Pays (CPP) actualisés pour tenir compte des principales préoccupations notamment, la vulnérabilité des communautés de base, les conflits intercommunautaires, le chômage des jeunes et la mauvaise gouvernance. Plusieurs mesures importantes sont envisagées, notamment l'adoption du décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence centrafricaine pour la sécurité sanitaire des aliments ; l'approbation des textes organiques des Ministères en charge de l'agriculture, de l'Elevage, de l'Environnement ; la publication de la loi portant sur les organisations professionnelles agricoles ; et l'adoption des décrets d'application de la loi de 2001 portant création et code déontologique de l'Ordre national des docteurs vétérinaires. S'agissant du coton, le Gouvernement entend apurer les arriérés et assainir la gestion du secteur, avec l'appui de la Banque mondiale.

c) Mesures soutenues par le PAREF : Au niveau du secteur minier, poursuite de la mise en œuvre des mesures en vue de la confirmé d'au moins 5 zones de production additionnelles en 2017 ; Révision du code minier (2017). Au niveau agricole, Publier le code foncier agro-pastoral en vue d'assurer l'accession sécurisée à la terre des producteurs et promoteurs agricoles (2017); Prendre un décret portant organisation de la profession de conseiller agricole (2017); Déploiement des encadreurs dans le secteur rural (2017); Apurement des arriérés du secteur coton (déclencheur 2017); Actualisation du PNIASAN (préalable) ; Prendre un décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence centrafricaine pour la sécurité sanitaire des aliments (2017). Au niveau du secteur forestier, Finalisation de la politique forestière (2016) ; Prendre un décret portant les textes d'application du code de l'environnement (2017); réalisation d'une étude sur la fiscalité et parafiscalité forestière en vue de rendre compétitif le secteur forestier (2017).

5.2.8 Résultats du Programme : Il est attendu de la mise en œuvre des mesures du programme (i) une hausse des recettes fiscales de 7,1% du PIB en 2015 à 8,7% du PIB en 2017 ; (ii) une réduction des marchés publics passés par entente directe de 90% en 2015 à moins de 50% en 2017 ; (iii) une réduction du nombre de jour pour la création des entreprises, de 22 jours en moyenne en 2015 à moins de 14 jours en moyenne en 2017 ; et (iv) une baisse du coût de création des entreprises baisse, passant de 204% du revenu par habitant en 2015 à moins de 150% du revenu par habitant.

5.3. Dialogue sur les politiques

Le PAREF est une opération d'appui aux réformes qui intervient après deux appuis budgétaires en réponse à la crise en RCA. Dans ce contexte, le dialogue sera axé sur des réformes et mesures qui auront des effets plus structurants sur la situation économique et financière du pays à moyen terme. Il s'agit en particulier de la maîtrise des exonérations ; l'actualisation du fichier des contribuables ; l'amélioration de l'exécution budgétaire, notamment des secteurs sociaux ; la mise en place d'un nouveau système intégré de gestion des finances publiques en remplacement de GESCO qui a montré ses limites ; l'opérationnalisation de tous les organes et institutions de régulation des marchés publics

; le renforcement de la gouvernance dans les secteurs du coton, des mines et de la forêt. Le dialogue sur ces questions sera mené de manière conjointe avec les autres PTF.

5.4. Conditions relatives au don FAT, et aux prêts FAT et FAD

5.4.1 Mesures préalables

Sur la base du dialogue entre la Banque et le Gouvernement, il est prévu que le Gouvernement mettra en œuvre des mesures préalables avant la présentation du Programme aux Conseils d'administration. Ces conditions sont dans l'encadré ci ci-après :

(i) Revue satisfaisante du Programme appuyé par la FEC du FMI ; <i>Preuve : Communiqué du FMI après la revue d'octobre 2016</i>
(ii) Produire un rapport sur l'examen des conventions comportant les exonérations en vigueur au 30 août 2016, en faisant apparaître les exonérations exceptionnelles (Préalable); <i>Preuve : Copie du rapport transmise par le Ministre des Finances et du Budget</i>
(iii) Elaborer un Guide méthodologique de préparation du budget; <i>Preuve : Copie du Guide transmis par le Ministre des Finances et du Budget</i>
(iv) Finaliser et valider le rapport sur l'évaluation des pertes et dégâts subis par les entreprises durant la crise de 2013 ; <i>Preuve : Copie du rapport validé transmise par le Ministre des Finances et du Budget</i>
(v) Actualiser le Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) <i>Preuve : Copie du PNIASAN actualisé transmise par le Ministre des Finances et du Budget</i>

5.4.2 Déclencheurs

Le Programme étant un appui programmatique, il comporte des déclencheurs pour l'année 2017. Ces déclencheurs portent sur des mesures sur lesquels la Banque mène le dialogue depuis 2014 avec les autres PTF. Ces mesures sont pour la plupart soutenues par les PTF et la Banque à travers le PARCGEF pour les questions économiques et financières ou le Programme d'urgence d'appui à la reconstruction des communautés de base (PARCB) sur les questions sociales.

Tableau 2 – Mesures préalables et déclencheurs

Composante	Mesures préalables	Déclencheurs liés à la phase 2
Composante 1 : Amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et de la gestion des dépenses publiques		
Revue satisfaisante du Programme appuyé par la FEC du FMI	État d'avancement : Une mission du FMI a séjourné en RCA en septembre 2016 et a trouvé satisfaisant l'état de mise en œuvre des mesures du Programme appuyé par la FEC	Recensement des contribuables et actualisation du fichier des contribuables dans le nouveau système d'information de gestion des recettes fiscales
	Éléments factuels exigés : Communiqué du FMI après la mission de revue	Etat d'avancement : les travaux préparatoires du recensement ont démarré avec l'appui du PARCGEF
Produire un rapport sur l'examen des conventions comportant les exonérations en vigueur au 30 août 2016, en faisant apparaître les exonérations exceptionnelles (Préalable);	État d'avancement : Rapport préliminaire disponible	Relecture des textes portant sur les modalités d'approbation des projets de conventions comportant des exonérations exceptionnelles
	Éléments factuels exigés : Copie du rapport finalisé	Etat d'avancement : Une étude sur la situation des exonérations a été réalisée avec l'appui de la Banque mondiale

Adoption d'un Guide méthodologique de préparation du budget;	État d'avancement : Existence d'un guide préliminaire	Relecture des textes relatifs à la désignation des gestionnaires et administrateurs de crédit pour une meilleure définition des modalités de leur nomination ainsi que leurs attributions ; adoption d'un manuel des procédures d'exécution des dépenses
	Éléments factuels exigés : Copie du guide finalisé	Etat d'avancement : Un projet de texte est à en cours d'examen par le Ministère des Finances et du Budget ; un projet de guide est disponible
Composante 2 : Amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs		
Finalisation de l'évaluation des pertes et dégâts subis par les entreprises durant la crise de 2013	État d'avancement : Rapport sur l'évaluation des pertes élaboré avec l'appui du PARCGEF. La validation est en cours.	Adoption d'un plan d'apurement des arriérés et passifs (déclencheur indicatif)
	Éléments factuels exigés : Copie du rapport validé par les autorités	Etat d'avancement : L'audit des arriérés de 2012 à 2014 est en cours
Actualisation du Programme National d'Investissement Agricole, de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN)	État d'avancement : Rapport provisoire disponible	Apurement total des arriérés du secteur coton (déclencheur indicatif)
	Éléments factuels exigés : Copie du rapport finalisé	Etat d'avancement : un audit réalisé avec l'appui de la Banque mondiale a fait l'état des lieux sur les arriérés Adoption d'un décret portant sur les textes d'application du code de l'environnement Etat d'avancement : Projet de texte en cours d'élaboration.

5.5. Application des principes de bonne pratique en matière de conditionnalité

Conformément au consensus international sur les meilleures pratiques, reflété dans le Document de Politique du Groupe de la Banque pour les opérations d'appui programmatique (OAP). La présente opération est alignée sur les bonnes pratiques en matière de conditionnalités, à savoir l'appropriation par le pays, le partage des responsabilités, la prévisibilité des décaissements et le réalisme des mesures retenues. Le financement de la Banque s'est en effet adossé sur des conditionnalités discutées et partagées avec les autres PTFs, en l'absence d'une matrice de mesures communes. Toutes les mesures retenues par le Programme ont été proposées par les différentes structures de l'Etat et validées par les autorités après vérification de leur réalisme, dans le contexte de post-crise du pays. La prévisibilité des décaissements est assurée par le caractère programmatique de l'opération, qui apporte des souplesses dans les conditionnalités.

5.6. Besoins et mécanismes de financement

5.6.1 Le déficit budgétaire global base règlement en 2016 et 2017 (hors dons programmes) est projeté respectivement à 43 et 32,8 milliards de FCFA. Ce déficit découle de la faiblesse des recettes fiscales et du niveau de dépenses incompressible en vue de restaurer des infrastructures économiques et sociales. Les recettes budgétaires y compris les dons projets sont projetées respectivement à 135,4 et 153 milliards de FCFA en 2016 et 2017, soit des augmentations respectives de 31 et 48% par rapport aux recettes et dons projets de 2015. Les dépenses publiques augmentent également mais dans une moindre mesure que les recettes, afin d'améliorer progressivement le solde primaire de base. Les besoins de financement s'élèvent respectivement à 50 et 48 milliards de FCFA en 2016 et 2017. Avec

la prise en compte des financements de la Banque, ils se ramènent respectivement à 41,5 et 39,8 milliards de FCFA. Les financements prévus par les autres PTF permettent de couvrir le gap résiduel. En effet, le FMI a approuvé un financement au titre de la FEC pour les années 2016, 2017 et 2018 pour un montant global de 83,55 millions de DTS (environ 68,6 milliards de FCFA). L'Union européenne prévoit dans le cadre du 11^{ème} FED, une aide budgétaire globale de 45 millions d'euros (29,5 milliards de FCFA) pour la période 2017-2019. Quant à la Banque mondiale, elle a entamé la préparation d'un Programme d'appui à la consolidation de l'Etat (PACE) avec un financement indicatif de 50 millions de dollars US (29,4 milliards de FCFA) pour la période 2016-2018.

Tableau 3 – Besoins de financements projetés et sources (en milliards de FCFA)

	2014	2015	2016	2017
	Est.	Prél.	Prog.	Proj.
Total des recettes et dons	58,6	103,1	135,4	152,0
<i>comprenant : dons (hors appui budgétaire)</i>	17,3	36,6	45,5	50,0
Total des dépenses et prêts nets	107,3	140,0	178,4	185,8
<i>comprenant : paiements d'intérêts</i>	5,5	5,4	7,6	5,8
<i>comprenant : dépenses en capital</i>	18,1	43,7	64,7	69,7
Solde global base engagements hors dons programmes	-48,7	-36,9	-43,0	-33,8
dont solde primaire de base	-43,1	-27,7	-34,7	-21,0
Accumulation d'arriérés ((-) = réduction)	-13,9	-10,1	-5,6	-7,5
Solde global base règlement hors dons programmes	-62,6	-47,0	-48,6	-41,3
Financement extérieur (net – moins apport de la Banque)	63,1	31,0	-4,5	-2,4
Financement intérieur (net)	3,3	22,9	3,1	-4,3
Contribution de la Banque	11,4	6,1	10,1	8,2
Financement	77,8	60,0	8,7	1,5
Erreurs et omissions	-15,2	-13,0	0,0	0,0
Besoin de financement,	0,0	0,0	39,9	39,8
Financements identifiés	0,0	0,0	39,9	39,8
<i>Banque mondiale</i>			8,8	8,8
<i>FMI</i>			19,9	19,3
<i>Union Européenne</i>			10,8	9,8
<i>Autres</i>			0,4	1,8
Écart de financement résiduel	0,0	0,0	0,0	0,0

Source : FMI, Autorités centrafricaines et estimations de la Banque

5.6.2 Le FMI a déjà décaissé en juillet 2016 la première tranche de son aide, pour un montant équivalent à 10,6 milliards de FCFA. L'union européenne a décaissé en octobre 2016, 5,9 milliards de FCFA au titre de l'aide prévue dans le cadre du 10^{ème} FEF. Quant à la Banque mondiale, elle prévoit décaisser un montant équivalent à 8,8 milliards de FCFA en décembre 2016. En définitive, la RCA recevra des appuis budgétaires au cours des trois prochaines années, ce qui permettra un suivi rapproché des réformes et mesures pour en assurer une durabilité des résultats.

5.7. Application de la politique de la Banque sur l'accumulation de dettes non concessionnelles

La RCA est dans la catégorie des pays ayant uniquement accès aux ressources FAD. En 2016, le FMI a actualisé l'analyse de viabilité de la dette (AVD) qui a confirmé que le risque de surendettement demeure élevé. Le FMI a recommandé au Gouvernement une politique d'endettement prudente consistant à recourir prioritairement à des dons et à financer les besoins de financement résiduel éventuels, par des prêts concessionnels intégrant un élément don de 50 % au moins. En ce qui concerne la Banque, l'aide budgétaire accordée dans le cadre du PAREF sera financé par un don FAT

et des prêts concessionnels FAD et FAT. Il s'agit de prêts à taux d'intérêt nul, avec 40 ans de maturité et 10 années de différé. L'élément don est estimé à 61%, en ligne avec les 50% requis par le FMI.

VI. MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION.

6.1. Bénéficiaires du Programme

Les bénéficiaires finaux du Programme sont les mêmes que ceux du Programme précédent. Il s'agit des populations centrafricaines dans leur ensemble, soit près de 4,9 millions d'habitants, et en particulier les populations vulnérables. De manière directe, le programme bénéficiera au Gouvernement en aidant au bouclage du gap de financement.

6.2. Impact social et sur le genre

6.2.1 Le programme aura un impact positif sur la situation humanitaire dans le pays grâce au soutien qu'il apporte à la mise en œuvre de mesures sociales. Il s'agit notamment des dotations budgétaires en 2017 pour le renforcement des services publics en charge d'équipements et fournitures sanitaires et scolaires ainsi que du système national d'information sanitaire ; pour la mise en œuvre du plan de formation et de recrutement des effectifs additionnels pour le secteur de l'éducation et de la santé et leur déploiement en tenant compte de l'équilibre régional. Le programme aura également un impact sur les conditions de vie des femmes à travers la relance du secteur agricole, des mines et de la forêt, ainsi que des dotations budgétaires en 2017 et l'appui à la mise en œuvre de la stratégie d'assurances aux femmes et filles victimes de violences.

6.3. Impact sur le changement climatique

Le Programme proposé est un Appui Budgétaire Général. Il n'aura pas d'impact sur l'environnement, et est classé en catégorie III. Néanmoins le programme soutient l'adoption d'un des textes d'application du code de l'environnement, afin de renforcer la prise en compte des aspects environnementaux dans la conception des programmes de développement.

6.4. Mise en œuvre, suivi et évaluation

Le ministère des Finances et du Budget, en tant qu'institution assurant la présidence du Comité de pilotage de la réforme des finances publiques (CPR) sera chargé de la mise en œuvre du PAREF. Le CPR est composé des responsables des structures de mise en œuvre des plans d'actions (ministère des Finances et du Budget, Commission des finances de l'Assemblée nationale, Cour des comptes, Inspection générale d'État, Autorité de régulation des marchés publics), d'un représentant de la Société civile et des représentants des PTFs. Le ministère des Finances et du Budget veillera à ce que les structures concernées de l'administration jouent pleinement leur rôle dans la mise en œuvre des mesures spécifiques relevant de leur domaine de compétence respectif. Le suivi quotidien et l'évaluation du Programme seront de la responsabilité de la Cellule chargée du suivi des réformes économiques et financières (CS-REF), qui élaborera sur une base trimestrielle, un rapport sur la mise en œuvre des mesures et réformes soutenues par le PAREF.

6.5. Gestion financière et décaissement

6.5.1 Évaluation du risque fiduciaire par pays

L'évaluation du risque fiduciaire (ERF) lié au système de gestion des finances publiques (GFP) de la RCA a été réalisée par la Banque dans le cadre de la préparation du PAREF, en septembre 2016. Cette évaluation est faite, conformément à la Politique de Gestion Financière des Opérations

financées par le Groupe de la Banque, à la directive de Promotion de l'Utilisation des Systèmes Nationaux de GFP de février 2014, ainsi que les Directives opérationnelles pour les opérations d'appui programmatique (OAP) de mars 2014. Il ressort de l'évaluation que le risque fiduciaire global initial est « élevé » à cause des insuffisances constatées dans le système actuel de gestion des finances publiques et ce, en dépit de la politique en faveur de la promotion de la bonne gouvernance et de l'assainissement des finances publiques menée par le Gouvernement. Les réformes portant sur les finances publiques sont nombreuses et ne pourront se faire que dans une situation de stabilité durable dans le pays et un temps relativement suffisant avant de pouvoir recueillir la pleine mesure des résultats. Les difficultés liées au contexte de fragilité actuel du pays, la mauvaise gouvernance et la corruption sont des facteurs qui ne favorisent pas la mise en œuvre efficace des toutes les réformes de GFP dans le court terme. La mise en œuvre de mesures identifiées pour l'atténuation du risque fiduciaire va donc au-delà de l'appui de la Banque. Elle nécessite un engagement du Gouvernement et la conjugaison des efforts de tous les partenaires techniques et financiers de la RCA. Le tableau 7 en annexe présente les risques jugés élevés et les mesures d'atténuation. L'annexe technique donne le détail de l'analyse sur les risques fiduciaires.

6.5.2 Mécanismes de gestion financière et de décaissement

✓ **Gestion financière :** Le présent programme est un appui budgétaire (non ciblé) dont l'objectif est d'aider le Gouvernement à financer le gap budgétaire et mettre en œuvre des réformes. En dépit du niveau de risque fiduciaire lié à l'utilisation du système national de GFP élevé, la gestion des ressources du PAREF passera par ledit système. En conséquence, le Ministère des Finances et du Budget à travers l'Agence Comptable Centrale du Trésor, (ACCT) assumera la responsabilité du suivi de la gestion administrative, financière et comptable desdites ressources. Le comité de trésorerie (dont font partie les PTF) continuera à jouer pleinement son rôle. Aussi, la Banque et les autorités ont – elles convenu d'un dispositif spécifique pour le suivi des flux financiers relatif au programme. Il s'agit essentiellement (i) de déposer les ressources du programme dans deux comptes spéciaux à la Direction nationale de la BEAC ; (ii) enregistrer les opérations sur lesdits comptes de manière adéquate en vue de produire en temps réel des informations financières fiables ; (iii) à la fin de l'opération un audit externe des flux financiers sera réalisé par un cabinet externe indépendant.

✓ **Décaissement :** Le financement de la tranche annuelle de 11,54 millions d'UC sera décaissé en une tranche unique sous réserve de la satisfaction par l'emprunteur, des conditions générales et spécifiques y afférentes telles que mentionnées dans la section 7.2 ci-après. A la demande de l'emprunteur, la Banque décaissera les fonds dans les deux comptes spéciaux ouverts dans les livres de la Direction nationale de la BEAC à Bangui. Le décaissement de la seconde tranche annuelle estimé à 10 millions d'UC interviendra en 2017, après approbation des Conseils d'un rapport simplifié sur l'état de mise en œuvre des déclencheurs de 2017. Des accords de prêts/dons distincts devront donc être élaborés pour chaque phase de l'opération programmatique.

6.5.3 Acquisitions

Le cadre légal et réglementaire des marchés publics de la RCA repose sur la loi n° 08.017 du 6 juin 2008. Il ressort de l'évaluation faite par la Banque en septembre 2016, que ce cadre constitue dans son ensemble une base satisfaisante pour bâtir un système national cohérent de passation des marchés. La revue des procédures nationales pour l'Appel d'Offres National effectuée par la Banque en 2012 avait déjà conclu qu'elles sont globalement conformes aux standards internationaux en la matière. Il est à considérer toutefois que la crise socio-politique a entraîné un affaiblissement des mécanismes de contrôle du processus de passation et d'exécution des marchés publics. Aussi, les entités institutionnelles en charge d'assurer le fonctionnement régulier du système, notamment la régulation, les services de passations, le contrôle, ainsi que la gestion des plaintes ne sont pas suffisamment

fonctionnelles, ce qui ne permet pas de garantir l'efficacité du processus d'acquisition et l'intégrité du système. La Banque maintient le dialogue avec le Gouvernement sur des mesures de restauration et de redynamisation du cadre institutionnel des marchés publics. A cet égard, la mise en place des structures de l'Autorité de régulation des marchés publics constitue un maillon fondamental pour atteindre les objectifs d'intégrité du système. Au regard, des efforts entrepris et en cours par le Gouvernement ainsi que des mesures convenues dans le cadre de cette opération, le cadre centrafricain des marchés publics, qui est dans une tendance positive d'amélioration, constitue une base satisfaisante pour une opération d'appui budgétaire.

VII. DOCUMENTATION JURIDIQUE ET AUTORITE JURIDIQUE

7.1. Documents juridiques

Les documents juridiques qui seront utilisés dans le cadre du Programme sont :

- ✓ Accord de prêt sur les ressources du FAD d'un montant n'excédant pas 2,7 millions d'UC signé entre le FAD et la République centrafricaine ;
- ✓ Accord de prêt sur les ressources du FAT (Guichet 1) d'un montant n'excédant pas 8,02 millions d'UC signé entre la Banque et la République centrafricaine ; et
- ✓ Une Lettre d'Accord sur les ressources FAT d'un montant n'excédant pas 1,56 million d'UC signée entre la Banque et la République centrafricaine.

7.2. Conditions liées à l'intervention de la Banque

Les conditions préalables à l'examen de la présente opération par les conseils ont été décrites au paragraphe 5.4.1. Le Ministère des finances a transmis au Bureau de la Banque en RCA, les documents qui attestent de la mise en œuvre des mesures préalables. A ce stade, toutes les conditions sont satisfaites. Les autres conditions liées à l'intervention de la Banque sont les conditions préalables à la mise en vigueur et au décaissement.

Condition préalable à l'entrée en vigueur :

L'entrée en vigueur de chaque Accord de prêt FAT et FAT est subordonnée à (i) la signature des deux Accords par la République centrafricaine (l'Emprunteur) et la Banque ; et (ii) la satisfaction, par l'Emprunteur, des conditions prévues à la section 12.01 des Conditions générales applicables aux Accords de prêt et de garantie de la Banque Africaine de développement.

L'entrée en vigueur du Don FAT est subordonnée à la signature par la République centrafricaine (le Donataire) et la Banque, de la Lettre d'Accord (FAT).

Conditions préalables au décaissement de la tranche annuelle de 2016 : Outre les conditions d'entrée en vigueur susmentionnées, les décaissements des ressources du don FAT et des prêts FAT et FAD sont soumis à la condition préalable suivante :

Fournir la preuve de l'ouverture, dans les livres de la Direction nationale de la BEAC à Bangui, de trois comptes spéciaux destinés à recevoir les ressources du don FAT, du Prêt FAD et du prêt FAT.

7.3. Respect des politiques du Groupe de la Banque

Le PAREF s'inscrit dans le cadre des orientations de la Stratégie décennale de la Banque et plus particulièrement dans le pilier relatif à la Gouvernance. Il est également en conformité avec la Politique du Groupe de la Banque pour les Opérations d'appui programmatique, en particulier l'instrument relatif à l'appui budgétaire générale. Aucune exception n'est demandée par rapport à ces Directives dans la présente proposition.

VIII. GESTION DES RISQUES

Le tableau 4 ci-après présente d'une manière globale, les risques qui peuvent affecter la mise en œuvre du Programme ou l'atteinte des résultats.

Tableau 4 - Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Risque politique et sécuritaire lié à la fragilité des institutions publiques et au climat d'insécurité qui prévaut dans certaines zones à Bangui et provinces du pays.	Ce risque est atténué par le retour à l'ordre constitutionnel et la mise en œuvre progressive du DDRR
Risque macroéconomique : Forte contraction de l'économie et dépendance à l'aide extérieure	Mesures d'atténuation : Reprise des activités et exportations dans le secteur minier, engagement des PTF pour des aides budgétaires au cours des trois années à venir.
Risques fiduciaires : fortes distorsion sur le circuit budgétaire et des systèmes de contrôle	Les programmes de réformes appuyés par le FMI et les autres PTF comportent des mesures pour améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.

IX. RECOMMANDATION

Compte tenu de ce qui précède, il est recommandé aux Conseils d'administration d'approuver un Don FAT n'excédant pas 1,56 million d'UC, un prêt FAT n'excédant pas 8,02 millions d'UC et un prêt FAD n'excédant pas 2,70 millions d'UC, en faveur de la République centrafricaine, aux fins de financer le Programme d'appui aux réformes économiques financières (PAREF).

ANNEXE 1 – Lettre de politique de développement du Gouvernement

Ministère de l'Economie, du Plan
et de la Coopération

Direction de Cabinet

N° ³²⁶⁵ 2016/MEPC/DIRCAB



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

Bangui, le 12 DEC 2016

LETTRE DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DU GOUVERNEMENT

1- La présente Lettre de Politique de Développement fait le point sur le contexte politique ainsi que les axes stratégiques du gouvernement en matière économique et social. Elle rappelle les politiques économiques et financières que le gouvernement de la République centrafricaine (R.C.A) mène actuellement de front et les place dans une perspective d'exécution à moyen terme.

2- Dans un contexte de stabilisation et de sortie progressive de la crise sécuritaire et politique qu'a connue la R.C.A. depuis 2013, le gouvernement fait face à des défis économiques et financiers majeurs et aux nombreuses attentes de la population. Nos priorités stratégiques pour relancer la croissance et réduire la pauvreté sont les suivantes : (i) restaurer la sécurité et la soutenabilité des finances publiques ; (ii) soutenir la compétitivité extérieure ainsi que la diversification des bases des activités économiques pour créer les conditions d'une croissance soutenable et inclusive ; (iii) asseoir les bases d'une bonne gouvernance ; et (iv) renforcer le cadre institutionnel ainsi que la capacité administrative du pays.

3- La stratégie des réformes mise en place par le Gouvernement sera appuyée par le « **Programme d'Appui aux Réformes Economiques et Financières - PAREF** ». Le programme sera exécuté sur deux ans (2016 et 2017). L'objectif du PAREF est, d'une part, l'amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et de la maîtrise des dépenses publiques, et d'autre part, l'amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs.

I. CONTEXTE

4- L'organisation récente des élections démocratique sa marque la fin de trois années de transition. Le référendum portant sur la nouvelle constitution de décembre 2015 et les élections de Février 2016, couplant les présidentielles et les législatives, ont été organisés dans un climat apaisé. Ceci a eu pour résultat le retour à la légalité constitutionnelle ainsi que la mise en place des institutions républicaines garantes d'une gouvernance plus transparente et efficace avec des meilleures perspectives pour la RCA si le problème sécuritaire est résolu.

5- Le pays sort lentement de la crise politique et sécuritaire de 2013 qui a eu pour conséquence une crise humanitaire majeure, l'effondrement de l'économie et de l'administration ainsi qu'un affaiblissement marqué des ressources financières internes. Face aux défis majeurs auxquels le pays s'est confronté, le Gouvernement est fermement décidé à promouvoir la réconciliation nationale et la paix sociale. Nous voulons également consolider la sécurité notamment par la démobilisation, la réinsertion et le rapatriement des groupes armés. Enfin, notre priorité est également de mettre effectivement en œuvre un programme de réformes administratives, économiques et financières, en vue d'assurer la relance économique et réduire la pauvreté. Ces réformes visent à améliorer les capacités humaines et administratives par le redéploiement de l'administration ; promouvoir la transparence et la recevabilité ; consolider la gestion budgétaire de base à travers l'accroissement des recettes fiscales, une maîtrise et une meilleure répartition des dépenses publiques. A ce titre, elles ont pour objectif une hausse des dépenses dans les secteurs prioritaires tout en préservant le retour à la viabilité de la dette extérieure et la relance de l'économie.

6- La situation sécuritaire s'améliore progressivement. La sécurisation du pays a bénéficié de l'appui de la communauté internationale avec tout d'abord l'instauration de la Mission Internationale de Soutien à la RCA sous la conduite de l'Union Africaine (MISCA) et de la force française SANGARIS. Le transfert des opérations de maintien de la paix à la Mission

multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA), sous le mandat des Nations Unies en septembre 2014, a permis le déploiement progressif des casques bleus sur l'ensemble du territoire national ainsi que des forces européennes (EUFOR). Cependant, l'absence de désarmement et de démobilisation des ex-combattants constitue un frein à une reprise économique forte. De plus, il est nécessaire de poursuivre les efforts de réformes des forces de sécurité nationale.

7- L'appui de la communauté internationale a été capital pour sortir de la crise. Outre l'aide humanitaire, la RCA a bénéficié des appuis multiformes qui ont permis (i) d'aider les autorités à faire face à l'impact de la crise sur les populations notamment à travers la fourniture de services publics, (ii) de favoriser la reprise des activités économiques dans le pays, (iii) et de mettre en œuvre des réformes économiques, financières et administratives. Celles-ci ont permis de réduire le déficit primaire, de sept pourcent (7%) du PIB en 2013 à trois pourcent (3%) en 2015, et améliorer la mobilisation des recettes tout en maîtrisant les dépenses. Ces réformes clés sont : la mise en place d'un comité de gestion de la trésorerie ; l'opérationnalisation de l'Agence Centrale Comptable du Trésor (ACCT), un meilleur contrôle et recouvrement des impôts et des douanes ; la maîtrise de la masse salariale par l'examen attentif du fichier des effectifs de fonctionnaires civils, gendarmes et policiers. Tout ceci à travers l'adoption d'un plan d'actions de réformes des finances publiques.

8- Par ailleurs, la reprise économique est lente et ne compensera pas rapidement la contraction de 36.7% qu'a subie le PIB en 2013. Le pays est encore fortement dépendant de l'aide extérieure pour financer ses dépenses primaires dont les salaires, les retraites et le paiement de la dette. A fin 2015, les recettes intérieures ne couvraient que 73% des dépenses. Enfin, il existe plusieurs rigidités structurelles, dont le manque d'électricité, des infrastructures inadéquates, des coûts de transport et de télécommunications élevés, un système éducatif faible, et un secteur financier peu développé. Ces rigidités structurelles ralentissent la reprise économique et entravent l'investissement privé.

9- Les acquis de la stabilisation sécuritaire et politique ainsi que la reprise des activités économiques enregistrée en 2015 ont permis au Gouvernement de solliciter auprès du FMI une mission de supervision, au titre de l'article IV et la préparation d'une Facilité Elargie de Crédit (FEC). Cette mission, conduite avec la participation d'autres partenaires (Banque mondiale, Banque africaine de développement, Union européenne), s'est déroulée en mai 2016. Elle a permis d'une part d'évaluer le cadre macroéconomique du pays et d'autre part d'identifier des mesures de réformes économiques et financières. Le Conseil d'Administration du FMI a approuvé le programme du Gouvernement soutenu par la FEC le 20 juillet 2016. L'appui de la Banque, du FMI et des autres partenaires techniques et financiers, ont également permis de disposer d'un ensemble d'études analytiques. Elles ont donc servi à préparer des stratégies et des plans d'actions tant sur les réformes économiques, que financières, administratives ou sectorielles.

I. PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

10- Une déclaration de politique générale du gouvernement a été présentée à l'Assemblée Nationale début juin 2016 et approuvée à travers un vote de confiance. Celle-ci, traduite en programme du gouvernement, s'articule autour de quatre piliers : i) paix, sécurité et la cohésion sociale, ii) relance économique, iii) politique et bonne gouvernance et iv) affaires sociales et actions humanitaires.

11- Ces grandes orientations s'inspirent des recommandations du Forum National de Bangui, enrichies par les récents débats, ainsi que bon nombre de rencontres incluant différentes catégories d'acteurs. Les autorités, avec l'appui ses partenaires techniques et financiers, finalisent une évaluation des priorités et besoins de relèvement et de consolidation de la paix en R.C.A. Cette évaluation qui servira à orienter les politiques de développement économique et social du Gouvernement vient d'être présentée à la conférence des bailleurs le 17 novembre 2016 et. La déclaration de politique générale sera un des documents de référence pour les interventions des partenaires au développement et en faveur des financements des projets de développement identifiés pour la période 2016-2018 selon les priorités suivantes :

1. Paix, Sécurité et cohésion sociale

12- La sécurité durable et la cohésion sociale constituent selon le Président de la République la première priorité. A cet effet, le Gouvernement se propose, une fois les ressources mobilisées, de mettre en œuvre le Processus de Désarmement, Démobilisation, Réinsertion et Rapatriement (DDRR) ainsi que la Réforme du Secteur de Sécurité (RSS). Il s'agit d'un préalable à la stabilisation et à la relance économique.

13- Une politique nationale de sécurité en vue de concrétiser les actions à mettre en œuvre sera élaborée et sa mise en œuvre s'articulera autour de quatre axes, à savoir : (i) l'organisation et l'opérationnalité de l'armée nationale ; (ii) le renforcement des capacités opérationnelles des forces armées ; (iii) la doctrine et la mise en œuvre d'une politique de défense et de sécurité ; et (iv) la stratégie de mobilisation des ressources. La sécurité impulsera la poursuite du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire ainsi que la restauration de l'autorité de l'Etat, étant entendu que le retour des autorités déconcentrées devra s'accompagner d'une politique de décentralisation, facteur de cohésion sociale et de paix.

2. Relance économique

14- Afin d'améliorer les conditions de vie de la population, trois objectifs sont visés : (i) l'assainissement des finances publiques ; (ii) la réforme du secteur productif ; et (iii) la coopération internationale.

15- La relance économique passe d'abord par une meilleure gestion des finances publiques. Il s'agira en effet : (i) d'assainir les finances publiques afin de créer les meilleures conditions pour optimiser des recettes de l'Etat ; (ii) de gérer de manière rigoureuse les dépenses publiques ; et (iii) d'allouer de façon optimale les ressources en vue de stimuler le développement économique. Dans cette optique, les réformes envisagées pour accroître la mobilisation des ressources internes, la maîtrise des dépenses publiques - principalement de la masse salariale - se poursuivront par la mise en exécution des plans d'actions dans les régies et l'assainissement du fichier de la solde. Par ailleurs, une attention sera accordée sur les procédures de passation des marchés publics.

16- La réforme du secteur productif repose principalement sur les orientations stratégiques de chaque secteur d'activité. Il s'agit notamment de : (i) la relance des activités du secteur agro-pastoral et de la modernisation dudit secteur ; (ii) l'assainissement du secteur forestier grâce à l'application effective du Code forestier et la traçabilité de la filière bois ; (iii) la réorganisation de la production du secteur extractif et la mise à jour de son cadre juridique ; (iv) l'amélioration du taux d'accès à l'électricité et la diversification des sources de production ; (v) la relance à grande échelle de travaux d'entretien routier efficaces et la réalisation des projets qui visent à moderniser l'aéroport de Bangui M'Poko ; (vi) l'amélioration des services de transports routiers, fluviaux et aériens, tant pour les passagers que pour les marchandises ; et (vii) l'amélioration du climat des affaires afin de promouvoir le développement des investissements et des entreprises.

17- Dans le cadre de la Coopération internationale et de la mobilisation des ressources externes, le Gouvernement négociera avec les bailleurs de fonds la formulation et l'adoption des nouveaux programmes de coopération pour le financement des programmes et projets de développement.

3. Politique et Bonne Gouvernance

18- Cette priorité découle des recommandations du Forum de Bangui tenu en mai 2015 avec la participation de toutes les couches sociales du pays. Ainsi, les actions visent à : (i) parachever la mise en œuvre des résolutions prises dans le cadre dudit Forum ; (ii) restaurer l'autorité de l'État ; (iii) développer les échanges avec l'extérieur, ainsi que sur les mécanismes de marché ; et, (iv) activer les relations avec les Pays Emergents et le Monde Arabe.

4. Affaires Sociales et Actions Humanitaires

19- Les actions prioritaires s'inscrivent dans la lutte contre les fléaux qui portent atteinte aux droits humains. A cet effet, un ensemble d'actions sera mis en œuvre. Il s'agit : (i) de la protection des droits de la femme et de l'enfant ; (ii) du développement des actions humanitaires au profit des populations ; (iii) de la mise en place des Comités locaux de Paix et de Réconciliation (CLPR) et la Commission Vérité, Justice, Réparations et Réconciliation ; (iv) du développement du sport qui contribuera à la paix, la cohésion sociale et le vivre ensemble ; (v) de la mise en place une politique de promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle , clé d'un retour rapide à la cohésion sociale, la stabilité, la croissance économique et une paix durable ; (vi) du développement les infrastructures sanitaires et de la lutte contre le Sida, deuxième cause de mortalité après le paludisme ; (vii) du relèvement du niveau de l'éducation nationale, un des secteurs profondément touché par les crises récurrentes.

II. EVOLUTIONS ECONOMIQUES RECENTES ET PERSPECTIVES A MOYEN TERME

20- L'économie nationale repose essentiellement sur le secteur agro pastoral-qui représente un peu plus de 50% du produit intérieur brut, et emploie plus de 70% de la main-d'œuvre active. Confrontée à d'énormes contraintes sécuritaires lors de la crise de 2013, l'économie a connu une contraction du PIB de l'ordre de 36,7% après une croissance de 4% enregistrée en 2012. Ceci était la conséquence d'une contreperformance de tous les secteurs d'activités économiques, liée aux destructions et pillages massifs des outils de production, des semences agricoles, ainsi qu'aux déplacements des populations, notamment en milieu agricole et rural. En conséquence, les recettes intérieures ont chuté de plus de la moitié pendant que les échanges extérieurs (nets) se sont dégradés drastiquement.

21- Si la situation sécuritaire est restée globalement instable et volatile de 2013 à 2015, la mise en œuvre de la Feuille de route et du Programme d'Urgence et de Relèvement Durable (PURD) du Gouvernement de transition a conduit à une stabilisation des agrégats macroéconomiques. La conduite de ce programme a permis une reprise graduelle des activités économiques avec un soutien réel de la communauté internationale. Ainsi, a-t-on pu assister à une reprise économique matérialisée par un taux de croissance du PIB réel de 1% en 2014 et de 4,8% en 2015. L'inflation a connu une baisse de 11,6% en 2014 à 4,5% en 2015. Cette situation s'explique par la mise en œuvre de la politique économico-budgétaire du Gouvernement et le soutien des partenaires au développement. Avec, entre autres, la mobilisation d'appuis budgétaires de 74 milliards de Francs CFA en 2014 et de 42 milliards en 2015. Sur le plan de l'exécution budgétaire, le taux de pression fiscale a atteint 7,1% du PIB en 2015 contre 4,9% en 2014. Cette amélioration est liée au relèvement substantiel du niveau des recettes publiques dû à la détermination des autorités à poursuivre la mise en œuvre de réformes, et ce, en dépit du contexte sécuritaire particulièrement difficile. Les dépenses primaires ont été contenues à 10,1% du PIB ce qui a permis de réduire le déficit primaire à 3% du PIB en 2015. La dette publique s'élève quant à elle, à 48,5% du PIB comparé à 51% en 2014.

22- Les perspectives économiques pour le moyen terme se sont améliorées. Elles sont basées sur les hypothèses suivantes : (i) le rétablissement de la paix et de la sécurité sur toute l'étendue du territoire ; (ii) la poursuite du processus de réconciliation nationale et du redéploiement de l'administration ; et (iii) la mise en œuvre effective du processus du DDRR. A cela, on pourrait ajouter la levée de l'embargo sur les exportations de diamants et la mise en œuvre de notre programme de réformes économiques, financières et administratives. La mise en œuvre d'une politique macroéconomique et budgétaire adéquate et de notre programme d'investissement publics permettra au Gouvernement de : (i) restaurer la soutenabilité des finances publiques ; (ii) impulser la viabilité de la dette extérieure ; (iii) soutenir la compétitivité ainsi que l'élargissement des bases des activités économiques ; et (iv) créer les conditions d'une croissance soutenable et inclusive notamment à travers la prestation de services publics. Ce processus, appuyé par nos partenaires techniques et financiers, accompagnera le renforcement des capacités de l'administration ainsi que la mise en œuvre de réformes des finances publiques et de la bonne gouvernance notamment à travers une plus grande transparence et une meilleure redevabilité. Ainsi, la croissance économique devrait se situer à 5 % en moyenne sur la période 2016-2019. Le déficit du compte courant extérieur devrait se situer autour de 9,7% du PIB, en raison des besoins importants de reconstruction tandis que le besoin de financement devrait baisser de 4,8% en 2016 à 3,2% en 2019. Par ailleurs, en lien avec le contexte de stabilité des prix, l'inflation pourrait décélérer progressivement sous l'effet de l'augmentation de la production agro pastorale, pour se situer en dessous de 3% à partir de l'année 2018, et respecter ce critère de convergence de la CEMAC. En matière de politique budgétaires, nous conduirons une politique viable, tout en accumulant des volants de sécurité pour nous prémunir contre des chocs potentiels. Le déficit primaire domestique – qui sera le point d'ancrage de la politique budgétaire se situera à 3.3% en 2016 et sera réduit progressivement à 0,9% du PIB en 2019. Ceci permettra de réduire la dette publique.

III. REFORMES FINANCIERES ET ECONOMIQUES

Réformes financières

23- En vue d'améliorer notre gestion des finances publiques, nous mettons en œuvre un plan de réformes de 2016 à 2018 organisé autour de cinq axes : (i) revitaliser les recettes ; (ii) sécuriser et gérer la trésorerie de l'Etat ; (iii) débloquer et normaliser la gestion budgétaire ; (iv) rétablir l'image fidèle comptable ; et (v) rétablir le crédit de l'Etat. Nous nous engageons à mettre en œuvre avec diligence ce plan de réformes ainsi que les plans d'actions à court et moyens terme sur la période 2016-2018.

24- La révision du budget 2016 est le point de départ des réformes qui se poursuivront dans les Lois des finances futures. Ces réformes permettront de prendre en compte les nouvelles stratégies préconisées afin de restaurer à moyen terme la viabilité des finances publiques et relancer l'économie dont les fondements ont été perturbés par la dernière crise. De ce point de vue, les perspectives à moyen terme se traduiraient par l'accroissement de la mobilisation des recettes intérieures et la maîtrise des dépenses publiques.

25- Le Gouvernement mettra en œuvre une politique de rupture visant à combattre la corruption et la fraude sous toutes ses formes. Dans ce contexte, il assurera une meilleure utilisation des ressources publiques et renforcera la bonne gouvernance à travers les cadres existants tels que le Comité de Suivi et de Gestion des Finances Publiques (CSGFP) et le Comité de Trésorerie (CT) dans lesquels les Partenaires Techniques et Financiers sont représentés pour assurer une cogestion à la fois des ressources propres et des ressources issues des aides extérieures. Cette volonté se traduit dans l'application stricte de la loi obligeant toute personne nommée au poste de ministre de soumettre une déclaration de son patrimoine avant la prise de fonction. Par ailleurs, il se propose de créer un comité de sages qui rassemblera les éléments qui aideront à apprêter les conditions en vue d'instaurer un cadre cohérent de lutte contre la corruption, en respect des dispositions internationales en vigueur. L'autre défi de la bonne gouvernance passera par le renforcement des institutions de contrôle dès 2016.

26- La poursuite des réformes pour accroître la mobilisation des recettes est une priorité pour le gouvernement. Avec des recettes budgétaires de seulement 7% du PIB, nous reconnaissons que la situation des finances publiques n'est pas viable car les recettes restent insuffisantes pour couvrir nos dépenses primaires et honorer les engagements de nos dettes. Face à cette situation, nous allons mettre en œuvre les mesures identifiées dans notre plan d'action préparé et adopté en 2016. L'objectif des réformes est d'augmenter les recettes intérieures de 7% du PIB en 2015 à 10,1% du PIB en 2016. Les réformes porteront sur :

- Le renforcement de la base taxable et la simplification des procédures. Plusieurs mesures entrent dans ce cadre. D'une part, nous allons améliorer la gestion de la TVA y compris par l'interdiction de la retenue à la source de la TVA à titre de compensation des recettes de l'État. D'autre part, nous allons améliorer les bases de valorisation des exportations, un renforcement des contrôles et de la surveillance, notamment dans les filières bois et diamants, ainsi que la simplification des procédures voire la réduction de la parafiscalité. Dans ce contexte nous comptons assurer la révision de la fiscalité dans la branche diamantifère, le renforcement du contrôle du système de distribution, la réduction de la fraude et l'amélioration du processus de certification. En matière de fiscalité pétrolière, nous allons adopter le décret portant révision de la structure des prix pétroliers afin

d'intégrer les prix Platts internationaux comme nouvelle base de calcul. Par ailleurs, nous allons, avec l'appui de la Banque, faire le recensement des contribuables et procéder, d'ici juin 2017, à l'actualisation du fichier des contribuables dans le nouveau système d'information de gestion des recettes fiscales. Dans le même contexte de l'amélioration des recettes fiscales, plusieurs autres mesures seront mises en œuvre. Il s'agit, entre autres, de la mise à jour et la diffusion du Code général des impôts, de l'ouverture des bureaux de dédouanement et des services des impôts restés fermés durant la crise, ainsi que la lutte contre les fraudes sur la TVA à travers au moins cinq contrôles mixtes effectués chaque année par les impôts et la douane.

- L'amélioration de l'administration fiscale et douanière. Nous poursuivrons la mise en œuvre des actions avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers. Les éléments-clés de la réforme porteront sur la révision des conventions bancaires pour assurer un meilleur recouvrement des recettes; la réalisation d'une étude pour identifier les menues recettes; la mise en place de la déclaration pré-remplie en matière de contribution immobilière; et la révision des conventions portant mesures dérogatoires. D'autres aspects clés de la réforme portent sur l'harmonisation du Code Général des Impôts par la mise en œuvre des directives CEMAC sur la TVA et les droits d'accise ; le renforcement du contrôle sur l'impôt global unique (IGU) ; le renforcement de la gestion des opérations fiscales des grandes entreprises; la mise en place du statut d'entreprise citoyenne; le recouvrement des arriérés; et un meilleur rapprochement contribuables-administration publique. En arrière-plan de ces efforts, nous conduirons une informatisation intégrée des réseaux de la douane et des impôts, en commençant par le bureau de douane de Bêloko, puis la liaison entre les bureaux de douane de Douala et Bangui. Enfin, nous accentuerons les contrôles menés par l'administration des régies. A ce titre, le Ministre des Finances et du Budget adoptera un arrêté introduisant une approche basée sur la gestion des risques et instaurant des contrôles trimestriels de postes de régies par l'Inspection générale des finances (IGF), imposant que les principales postes de régies soient identifiées et au minimum contrôlées une fois par année fiscale.
- Une meilleure gestion des exonérations afin de les minimiser. Elle consiste en une application stricte des textes en vigueur, à ne plus octroyer des exonérations exceptionnelles, la mise en place de critères transparent et restrictifs relatifs à l'octroi des exonérations, et une relecture des textes portant sur les modalités d'approbation des projets de conventions comportant des exonérations exceptionnelles. Dans ce contexte, Nous nous engageons également à réviser les conventions portant mesures dérogatoires lorsqu'elles arriveront à termes afin de baisser le niveau des exonérations).

27- Les défis de la gestion des finances publiques sont multiples. Ainsi, nous engageons-nous: (i) à la discipline budgétaire ; (ii) au rétablissement et la normalisation de la chaîne de la dépense ; (iii) à la poursuite des efforts de maîtrise de la masse salariale ; et (iv) à l'opérationnalisation de la fonction comptable. Le Gouvernement renforcera la gouvernance des finances publiques par le biais d'un retour aux procédures budgétaires normales.

Afin de répondre aux défis d'une gestion simple, robuste et transparente des crédits et deniers de l'Etat, des mesures préparatoires ont été prises. Parmi celles-ci figurent le lancement des engagements du budget 2016 et le rétablissement des interconnexions du système intégré de gestion budgétaire et comptable GESCO. L'interconnexion des modules GESCO budget et GESCO comptabilité a permis de créer les conditions d'un rétablissement de la chaîne de dépenses.

Toutefois, la connexion entre les modules budget et comptabilité demeure problématique, limitant la portée de la mesure. Dans cette optique, nous élaborerons, sur la base des conclusions de l'audit de l'applicatif Ges'co, les cahiers de charge en vue de la mise en place d'un nouveau système de gestion des finances publiques. D'autres mesures, telles que l'opérationnalisation de l'Agence Centrale Comptable du Trésor (ACCT), ont été des étapes fondamentales du processus de réforme des finances publiques, étapes essentielles vers une plus grande transparence dans la gestion des dépenses publiques. Pour sécuriser la gestion de la trésorerie de l'Etat et étendre progressivement le champ du Trésor, nous poursuivrons la mise en adéquation des ressources disponibles avec les dépenses prioritaires afin d'assurer une solide exécution du plan de trésorerie et éviter l'accumulation d'arriérés de paiements ou d'encours fournisseurs en attente de paiement. Dans ce contexte, nous avons préparé un plan de trésorerie mensuel pour 2016 et 2017. Sa mise en œuvre sera suivie par le Comité de trésorerie qui continuera de se réunir mensuellement sous la présidence du Ministre des Finances et du Budget. En amont de ces actions, il sera préalablement procédé à la validation du manuel des procédures d'exécution des dépenses et à l'élaboration du guide de préparation du budget, puis, d'ici juin 2017, à la relecture des textes relatifs à la désignation des gestionnaires et administrateurs de crédit pour une meilleure définition des modalités de leur nomination ainsi que leurs attributions. A l'égard des secteurs sociaux dont l'exécution du budget est généralement caractérisée par un faible taux, il est préconisé la mise en place des plans d'engagement des dépenses de passation des marchés et la dotation budgétaire conséquente pour la mise en œuvre de leurs actions, et principalement la stratégie d'assistance aux femmes et aux filles victimes de violences. Les actions stratégiques porteront entre autres, sur la réforme de la fonction publique dont l'appui de la Banque Mondiale et du PNUD a permis de nettoyer le fichier des effectifs des fonctionnaires civils, gendarmes et policiers. Le gouvernement souhaite poursuivre les efforts en vue d'améliorer la maîtrise de la masse salariale.

28- Pour assurer un meilleur contrôle de la masse salariale qui est un poste budgétivore, le Ministre des Finance et du Budget adoptera un arrêté portant révision du calendrier de transmission des éléments de la solde sur proposition de l'ACCT en consultation avec l'IGF afin de favoriser les nécessaires contrôles mensuels. L'objectif de cette mesure est qu'un minimum de 50% de la masse salariale soit contrôlé par l'ACCT. Enfin, pour contribuer à mieux maîtriser la masse salariale, nous nous engageons à rendre disponible la table de la solde, principale l'outil de travail de clé cadre de traitement des salaires.

- Le gouvernement entend poursuivre et accélérer la mise en œuvre des mesures visant à renforcer la gestion des finances publiques. Ces mesures couvrant la période 2016-18, sont organisées autour de quatre objectifs prioritaires: (i) sécuriser et gérer la trésorerie de l'Etat pour étendre progressivement le champ du Trésor; (ii) débloquer et normaliser la gestion budgétaire en vue de ramener progressivement à 5% le montant des dépenses dérogatoires; (iii) rétablir l'image comptable fidèle sur la totalité du budget général et des budgets annexes; et (iv) rétablir la crédibilité de l'Etat en luttant contre la fraude et en rétablissant la confiance des créanciers.
- Le Gouvernement entend également: (i) adopter la nomenclature des pièces justificatives de la dépense régissant les interactions entre les ordonnateurs et les comptables par un arrêté du Ministre des Finances et du Budget; (ii) Adopter par arrêté du Ministre des Finances et du Budget le manuel de procédure de la dépense ; (iii) sécuriser et renforcer la gestion du Trésor à travers l'extension de l'envergure des opérations de l'Etat et

l'identification de tous les comptes bancaires de l'Etat dans les banques commerciales; (iv) rétablir la chaîne des dépenses, (v) respecter un strict contingentement du recours aux procédures exceptionnelles (ordres de paiement budget et ordres de paiement caisse) à hauteur de 5 % maximum des dépenses globales hors salaires; (vi) rétablir les procédures normales de dépenses budgétaires (engagement/liquidation/ ordonnancement /paiement), avec notamment un Compte unique du Trésor renforcé (pour inclure toutes les recettes recouvrées par les ministères sectoriels, les banques commerciales, les organismes publics et le secteur de la distribution des produits pétroliers), une ACCT qui fonctionne et l'activation des modules budgétaire et comptable du système informatique GESCO à l'appui de la gestion des finances publiques.. Nous envisageons également de consolider le compte unique du trésor en clôturant tous les comptes de l'État auprès des banques commerciales, à l'exception des comptes liés aux projets tout en préservant la stabilité du système bancaire.

29- L'apurement des arriérés de paiements intérieurs est au centre de notre programme d'assainissement des finances publiques, et de rétablissement de la confiance des créanciers. La RCA a signé une convention de consolidation des engagements dus au titre des crédits consolidés et impayés vis-à-vis de la BEAC, portant sur un montant d'arriérés à la BEAC de 55 milliards de francs CFA. L'audit en cours des créances des banques commerciales sur l'État, les audits dans d'autres secteurs tels que le coton et la forêt et l'audit de nos dettes commerciales, sociales et autres que nous comptons réaliser avec l'appui de nos partenaires techniques et financier servira de base pour préparer et adopter un plan de règlement des arrières d'ici le 30 juin 2017. Nous comptons explorer, en collaboration avec les services du FMI et de la Banque mondiale, la possibilité de titrisation de ces créances bancaires. Nous comptons également procéder à une évaluation des crédits de TVA afin de préparer un plan de règlement et éliminer tout recours à des opérations de compensation. Dans l'immédiat, priorité sera donnée aux encours fournisseurs non réglés de 2015 et 2016, puis aux arriérés commerciaux, de salaires et pensions de 2013-14 d'un montant de 13,2 milliards de franc CFA qui seront apurés en 2016 et 2017 respectivement.

30- Nous renforcerons la gestion de la dette. Pour pallier au risque de surendettement de la dette extérieure engendré par l'effondrement des recettes fiscales et des exportations, le gouvernement cherchera à mobiliser des financements en priorité sous forme de dons et, en consultation avec les services du FMI, à travers des prêts concessionnels, ayant un élément don de 50 pourcents. Il poursuivra également des efforts pour améliorer la gestion de la dette publique en procédant à la formation et l'installation du nouveau logiciel de gestion et d'analyse de la dette SYGADE 6.0.

Relance économique

31- La RCA vient de sortir de la phase d'urgence et doit s'orienter sur la voie de la reconstruction de son économie. A cet effet, elle fait le choix de définir et mettre en œuvre des stratégies de développement sur la base de ses potentiels économiques. Le défi du gouvernement est de créer simultanément un climat des affaires favorable au secteur privé et d'apporter des soutiens aux entreprises victimes de la crise de 2013 afin de réduire la pauvreté, favoriser la reprise

des activités économiques et soutenir la compétitivité de l'économie nationale. Les politiques devront favoriser une croissance soutenue, durable, inclusive et créatrice d'emplois, particulièrement pour les jeunes et défavorisés.

32- Pour saisir l'occasion de la reprise économique, des réformes sont nécessaires pour stimuler la croissance et promouvoir la formalisation dans les secteurs à forte intensité d'emploi tels que l'agriculture, en particulier les secteurs du coton et de l'exploitation forestière. De nouveaux emplois avec un potentiel évident pour générer des revenus permettront d'offrir à de jeunes travailleurs, et en particulier les anciens combattants et victimes de violence, une occasion de progrès économique par des moyens pacifiques, qui diminuera les incitations à chercher des revenus par de la criminalité et des conflits. Dans le même temps, la relance de l'agriculture et le secteur forestier dépendra de l'investissement dans le secteur des transports, en particulier l'entretien des routes secondaires et rurales qui sont essentielles pour relier les producteurs aux marchés. L'un des aspects à améliorer pour le pour le potentiel de croissance consiste à développer le secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) afin de permettre une plus grande connectivité-en particulier, l'accès aux données voix, texte, et les paiements mobiles, à travers le pays et à l'étranger.

33- Au delà de ces aspects, le Gouvernement n'a pas perdu de vue les actions relatives à l'amélioration de l'environnement des affaires. Au regard de la position de la RCA par rapport au classement Doing Business , et après avoir rendu opérationnel le Cadre Mixte de Concertation pour l'Amélioration du Climat des Affaires (CMCAA) avec, pour objectif primordial d'améliorer le dialogue avec le secteur privé, il a entrepris la mise en œuvre de plusieurs actions identifiées dans le cadre des recommandations du séminaire organisé par le Conseil National du Crédit en mars 2015. Parmi celles-ci, figurent entre autres, l'évaluation des pertes subies par les entreprises lors des événements de 2003, et l'étude de faisabilité de création d'un fonds national de garantie et d'appui au secteur privé dont l'appui des partenaires est requis pour la concrétisation et le raffermissement des activités économiques.

34- Pilier fondamental de l'économie centrafricaine, le secteur agro-pastoral représente près de 50% du PIB et plus de 70% des emplois. Ce secteur, fragilisé lors de la crise de 2013, suite aux incessants pillages et destructions des outils de production à tous les niveaux, y compris dans le secteur agricole représente ainsi de cruciaux défis à relever. La productivité marginale est faible et a essentiellement stagné au fil du temps. Les systèmes agricoles, qui sont pour la plupart du temps de petite taille, sont toujours principalement axés vers la subsistance et dépendent largement des aléas climatiques. Le potentiel d'irrigation du pays reste largement sous-développé. La plupart des agriculteurs produisent principalement des cultures vivrières à l'aide de méthodes traditionnelles. L'agriculture commerciale est une composante marginale du secteur, et l'utilisation de technologies modernes ainsi que d'intrants améliorés est très limitée. Les institutions publiques et privées, élément décisif pour soutenir un secteur agricole solide, sont soit faibles soit absentes. De nombreuses années de sous-financement et d'instabilité politique ont érodé les services de recherche et de vulgarisation agricoles du pays. Nombre de producteurs manquent de connaissances techniques ; de plus, la taille et la portée réduites des marchés agricoles et des systèmes de distribution d'intrants limitent la disponibilité des semences de haute qualité et d'engrais, d'espèces animales améliorées, des consommables vétérinaires, des outils et de l'équipement agricole. Les autorités ont adopté une loi sur les semences en 2015, dont les décrets d'application n'ont pas encore été signés, ce qui a retardé sa mise en œuvre. En outre, la capacité des producteurs à acquérir des intrants améliorés ou à investir dans le capital physique est compromise par un accès insuffisant au crédit, la RCA présentant de graves déficiences en matière

d'infrastructures financières rurales. L'accès aux marchés extérieurs est également sous-développé en raison du coût élevé du transport des produits sur des voies rurales en mauvais état et en déficit d'entretien. Cet état de fait réduit les débouchés et la compétitivité des producteurs et, ce faisant, obère les initiatives pouvant viser une augmentation et/ou diversification des productions agricoles.

35- A cet effet, la réponse gouvernementale se traduit par la définition d'une stratégie à quatre axes : (i) relancer durablement le secteur agro pastoral et développement économique ; (ii) Agriculture, facteur de réconciliation nationale ; (iii) accroître l'insertion professionnelle des jeunes pour la modernisation de l'agriculture ; et (iv) améliorer la gouvernance et compétitivité de l'agriculture. Ainsi, le PNIASAN, outil de mobilisation des ressources destinées au financement des projets agro-pastoraux. Nous nous engagerons à actualiser ce document en tenant compte du contexte actuel du secteur agricole et de la vision du programme du gouvernement. Sa mise en œuvre sera suivie d'autres actions concrètes pour la redynamisation du secteur agricole.

36- Le secteur forestier est entré dans la phase de la réglementation avec l'adoption d'une loi créant le Code forestier en octobre 2010 afin d'en encadrer l'exploitation. Pour assurer une transparence dans la filière, les autorités ont adopté d'une stratégie de mise en œuvre du processus FLEGT développé par l'Union Européenne en signant un Accord de Partenariat Volontaire avec cette institution en 2010. Mais cette mise en œuvre a connu un retard en raison de la crise de 2013 qui avait grandement affecté la filière, exacerbant les difficultés auxquelles elle était confrontée telle que la faible transformation de bois à hauteur de 70% prévue par le Code. Il y a une demande importante pour les produits de bois tropicaux sur les marchés internationaux, et le bois de la R.C.A. reste compétitif malgré les frais élevés de transport. Avant la crise de 2013 le secteur forestier représentait plus de 6 % du PIB, soit environ la moitié du total des exportations et environ 10% des revenus de l'Etat. Le secteur est également créateur d'emplois important surtout dans les provinces. Avant la crise le secteur représentait environ 4 000 emplois directs et 6 000 emplois indirects.. Le secteur forestier a un cadre juridique et réglementaire très fort et respecte les standards internationaux. Enfin, le pays a participé activement à des systèmes internationaux de certification et les efforts multilatéraux de lutte contre le changement climatique.

37- En dépit de ces mesures positives, la crise a largement stoppé l'activité dans le secteur forestier. Presque toutes les entreprises forestières ont suspendu leurs opérations, et la plupart ont subi un important degré de dommages. Le réseau routier forestier a, par exemple, été fortement dégradé et les entreprises forestières n'ont pas toujours les moyens nécessaires pour le remettre en état. Des problèmes d'arriérés de taxes freinent le développement du secteur. Seulement 5 des 14 sociétés d'exploitation forestière sont actuellement actives. La recherche de solutions concernant les arriérés de taxes et la réattribution sous conditions transparentes de concessions inactives à des nouveaux investisseurs seront donc déterminants pour l'évolution positive de ce secteur dans l'avenir.

38- Renforcer la gouvernance, le fonctionnement et la santé financière du Fonds d'entretien routier (FER) et de l'Office National du Matériel (ONM) est impératif pour assurer un entretien efficace de notre réseau routier afin de rétablir une circulation fluide des marchandises et de la population ; de facto, cela devient une condition préalable à la reprise rapide de l'économie. Nos infrastructures et services de transport ont besoin d'investissements à grande échelle pour tendre vers la qualité et l'efficacité nécessaires à la relance de notre économie. Dans l'immédiat, la priorité du secteur est : (i) d'établir un système de programmation et d'exécution efficaces de l'entretien routier pour protéger l'infrastructure existante ; et (ii) d'assurer la durabilité des investissements

futurs, notamment par un accroissement des ressources allouées à l'entretien des routes. Cela nécessite une amélioration significative de la gouvernance de l'entretien des routes en vue d'établir les conditions d'un entretien routier durable et efficace afin d'attirer les investissements nécessaires dans ce secteur.

39- Pour répondre à ces défis, le gouvernement entend prendre un nombre de mesures visant à relancer le secteur agricole, forestier et de transport. Ainsi, dans l'optique d'améliorer la gouvernance du secteur du transport, le gouvernement a adopté le manuel d'opération du Fonds d'Entretien Routier (FER) définissant notamment la programmation des travaux d'entretien (en régie ou à l'entreprise); la définition des travaux routiers éligibles au financement du FER; et la formalisation des relations contractuelles entre l'Office National du Matériel (ONM), le Ministère et le FER. En appui direct au secteur agricole, le gouvernement adoptera les textes portant sur l'opérationnalisation du Code Semencier.

40- En attendant l'adoption du code des intrants, le gouvernement s'engage à prendre en 2017 un arrêté interministériel portant sur les modalités temporaires relatives à l'importation et à la distribution des intrants (les engrais, les produits phytosanitaires et les produits vétérinaires. Pour renforcer les réformes de gouvernance du secteur du transport, nous nous engageons à réaliser un audit du fonds d'entretien routier, incluant un état des lieux des dettes entre le FER et l'ONM et un plan d'apurement desdites dettes. Afin de stimuler le développement du secteur forestier, le gouvernement s'engage à réaliser un audit technique et financier des sociétés forestières qui n'appliqueraient pas leur plan d'aménagement. Sur la base de cet audit, en stricte conformité de la législation en vigueur et en adoptant une approche participative et transparente, le gouvernement prendra des mesures correctives concernant les concessions inactives pouvant aller jusqu'à l'annulation des concessions et l'octroi de ces dernières à de nouveaux investisseurs.

41- La République centrafricaine (RCA) dispose d'un cadre juridique et réglementaire des technologies de l'information et de la communication (TIC) obsolète et les institutions publiques chargées de régir le secteur n'ont pas la capacité de remplir leur mandat. La connectivité internationale limitée conduit à des prix élevés et une bande passante disponible insuffisante. Les services de téléphonie mobile dominent le secteur des TIC, mais les prix restent élevés et la qualité du service est médiocre. Le service national de téléphonie fixe souffre de graves défaillances techniques et financières. Malgré la forte concurrence qui existe entre les opérateurs du marché des télécommunications mobiles, la couverture reste très limitée, en particulier dans les zones rurales reculées. Cette situation est due à la fois à la faible rentabilité des services proposés dans un marché de faible consommation et à l'impact négatif de l'instabilité sécuritaire sur le développement et la maintenance des infrastructures. Afin de promouvoir le développement du secteur des télécommunications, secteur dont le développement revêt d'une importance particulière et qui nécessite rapidement un accroissement du taux d'accès de la population aux réseaux, le gouvernement mettra en œuvre des réformes visant sa promotion. Ainsi, le gouvernement fera adopter par le Conseil des Ministres le projet de Loi sur les communications électroniques et de transmettre ledit projet de Loi à l'Assemblée nationale avant la fin de l'année 2016. Le gouvernement poursuivra les réformes du secteur en 2017 à travers les mesures suivantes: (i) opérationnaliser un système de contrôle du trafic par l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART) ; et (ii) adopter une loi pour opérationnaliser le fonds de service universel par le Conseil des ministres afin de: (a) étendre la couverture géographique des réseaux mobiles dans les zones rurales à faible potentiel de revenu ; et (b) promouvoir le développement centres communautaires TIC dans des communautés rurales ciblées.

IV. PLAN DE RELEVEMENT ET DE CONSOLIDATION DE LA PAIX

42- Sur la base du programme en quatre priorités à l'Assemblée nationale en juin 2016, présenté par le Premier Ministre, le Gouvernement a mené, avec l'appui de la communauté internationale, une évaluation des besoins de la population par un processus de consultation populaire afin d'élaborer son plan quinquennal visant à promouvoir le relèvement et la consolidation de la paix en RC A. Ce plan identifie les actions à mener pendant les cinq prochaines années (2017-2021). La mise en œuvre du plan de relèvement et la consolidation de la paix en RC A (PRCPA) s'appuie sur quatre grands principes. Il s'agit d'une démarche axée sur les pôles régionaux de croissance, de l'intégration et la diversification économiques, du développement des activités à forte intensité de main-d'œuvre, et de la résilience sociale de la population.

43- Les actions du RCPCA sont regroupées en trois piliers. Le premier pilier a pour objectif de restaurer la paix, la sécurité et la réconciliation, facteurs fondamentaux pour le relèvement et la normalisation du pays. Ce pilier comprend des axes stratégiques dont l'exécution est étalée sur la période de mise en œuvre. Il s'agit de : i) l'appui à la réduction de la violence par le désarmement et la réintégration des ex-combattants et des enfants associés aux groupes armés, ii) la promotion de la stabilité par la réforme du secteur de la sécurité, iii) la réforme de l'institution judiciaire et de la promotion de la fin de l'impunité, en fin, iv) la facilitation de la réconciliation et la cohésion sociale, ainsi que la mise en place des conditions pour le retour des réfugiés et les solutions durables pour les personnes déplacées. Le deuxième pilier a trait au renouvellement du contrat social entre l'Etat et la population. A travers ce pilier, l'Etat devrait renforcer sa présence sur l'ensemble du territoire national et développer son aptitude à fournir les services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. Il devrait également assurer la sécurité alimentaire et la résilience de la population, tout comme la bonne gouvernance, notamment la stabilité macroéconomique, la gestion et le contrôle des finances publiques, et la lutte contre la corruption. Enfin, le dernier pilier est consacré au relèvement économique et à la relance des secteurs productifs. Sa mise en œuvre permettra d'offrir à la population des activités

génératrices de revenus et des possibilités d'emploi dans les grands secteurs productifs. Elle est également axée sur l'amélioration du climat des affaires et la promotion des investissements.

44- Le RCPCA ainsi conçu a servi de support de négociations lors de la conférence des donateurs de Bruxelles qui a eu lieu le 17 novembre 2016. Pour un coût global de 3,161 milliards de dollars américains dont 1,684 milliards pour les trois premières années, le gouvernement a enregistré, à l'issue des négociations, une annonce de 2,283 milliards \$ correspondants à environ 1,130 milliards de FCFA. Conformément au cadre d'engagement mutuel établi entre l'Etat et la communauté internationale basé sur les principes de l'efficacité de l'aide, le Président de la République a pris un décret mettant en place un cadre institutionnel opérationnel pour la coordination, le suivi et la mise en œuvre de ce plan. Ce cadre devrait se pencher sur le renforcement des capacités d'absorption des différentes structures de mise en œuvre du plan tout en assurant une combinaison des procédures de décaissements des ressources dédiées au financements des actions identifiées dans chaque domaine.

45- Par ailleurs, à la demande du gouvernement, la Banque Africaine de Développement a procédé à l'instruction du dossier d'appui budgétaire pour les exercices 2016 à 2017. Ce dossier qui est en cours de finalisation permettra au gouvernement de mobiliser des ressources additionnelles dont une partie (un montant équivalent à Un (1) million d'Unités des comptes) sera allouée aux activités post-table ronde dans la limite des dispositions du décret mentionné ci-haut, prescrites à l'article 13. De façon spécifique, ce montant équivalent à Un (1) million d'Unités des comptes) qui sera placé dans un compte spécial contribuera à assurer l'opérationnalisation du dispositif institutionnel d'orientation, de supervision, de mise en œuvre et de suivi-évaluation du RCPCA, notamment son Secrétariat Technique.

VI. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

46- La Cellule chargée du Suivi des Réformes Economiques et Financières (CS-REF), est chargée du suivi de PAREF. Le dispositif technique pour le suivi et l'évaluation des différentes mesures définies dans le cadre du programme seront le cadre idéal de mise en œuvre. Il consiste en la désignation des responsables relevant des structures de mise en œuvre de ces mesures. Ces points focaux assureront le suivi de la mise en œuvre du PAREF auprès de la CS-REF. La CS-REF organisera également des réunions régulières avec les parties prenantes clés des réformes pour évaluer l'état de mise en œuvre.

 **Le Ministre de l'Economie, du
Plan et de la Coopération**

Félix MOLOUA

ANNEXE 2 – Conditions d'utilisation de l'appui budgétaire général

Conditions	Evaluation de la satisfaction des conditions
Engagement du Gouvernement pour la réduction de la pauvreté	Dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle stratégie nationale de développement, le nouveau Gouvernement a décliné les priorités du pays à travers la Déclaration de politique générale du Gouvernement. Les priorités du Programme du Gouvernement se déclinent en 4 axes stratégiques : 1- paix sécurité et cohésion sociale ; 2- relance économique ; 3- politique et bonne gouvernance ; et 4- affaires sociales et actions humanitaires.
Stabilité macroéconomique	La situation économique du pays, qui avait été fortement affectée par la crise, s'est sensiblement améliorée en 2014 et 2015. Le taux de croissance du PIB réel en 2015 s'est élevé à 4,8% contre 1% en 2014 et l'inflation a fortement baissé, passant de 9,7% en 2014 à 4,8% en 2015. Au niveau des finances publiques, le Gouvernement a amélioré la mobilisation des ressources et contenu le niveau des dépenses, notamment la masse salariale. Les recettes intérieures qui avaient chuté de moitié entre 2012 et 2013 ont commencé à remonter progressivement. En 2015, les recettes intérieures ont atteint à 7,1% du PIB contre 5,6 et 4,9 respectivement en 2013 et 2014. Le déficit primaire de base s'est réduit, passant de -5,1% du PIB en 2014 à -3% du PIB en 2015. La dette publique est estimée à 48% du PIB en 2015, légèrement en baisse par rapport au niveau de 2014 (51,1% du PIB). Avec l'appui des PTF et du FMI dans le cadre du programme de réformes appuyé par la FEC, les efforts seront poursuivis pour maintenir viable le cadre macroéconomique.
Evaluation du risque fiduciaire	Le cadre fiduciaire du pays demeure fragile, en raison des faiblesses constatées dans la gestion des finances publiques. Le système informatisé de gestion des finances publiques (GESCO) présente des dysfonctionnements, l'on observe un recours encore excessif aux procédures exceptionnelles d'exécution des dépenses publiques, la généralisation des marchés publics passés par entente directe, et le retard dans la production des comptes publics et des lois de règlements. Le Gouvernement et les PTF engagés dans des appuis budgétaires se sont accordés sur une plateforme minimale pour garantir une certaine transparence dans la gestion des finances publiques, autour de l'élaboration et du suivi d'un plan de trésorerie avec une forte implication de l'Agence comptable centrale du Trésor. Des mesures sont en cours pour rendre pleinement fonctionnel GESCO, réduire le recours aux mesures dérogatoires d'exécution des dépenses ; nettoyer et assainir le fichier de la fonction publique, réduire les marchés passés par entente directe, réaliser les audits des marchés publics et rattraper le retard dans la production des comptes publics. Ces mesures permettront de réduire progressivement les risques fiduciaires.
Stabilité politique	La situation sociopolitique s'est considérablement améliorée avec le retour à l'ordre constitutionnel en 2016, suite à l'élection du nouveau Chef de l'Etat. La sécurité également s'est améliorée depuis le dialogue social organisé en 2015, avant les élections. Le Gouvernement envisage d'accélérer la mise en œuvre du DDDR pour consolider le climat de sécurité.
Harmonisation	Avant la crise de mars 2013, un cadre global d'appui budgétaire (CGAB) et un Protocole d'Accord, signés par l'ensemble des parties, en décembre 2010, définissaient le cadre d'intervention des bailleurs de fonds en RCA. Bien que n'étant plus opérationnel depuis la crise, les PTF engagés dans des appuis budgétaires se concertent régulièrement pour mener des missions conjointes en RCA, sous la houlette du FMI. Par ailleurs, le PNUD organise régulièrement des rencontres entre PTF pour discuter des questions de sécurité, humanitaire et harmoniser les différentes interventions. La préparation de la présente opération s'est faite au cours d'une mission conjointe en RCA en mai 2015, avec le FMI, la Banque mondiale, l'Union européenne et la France.

ANNEXE 3 – Matrice des mesures du Programme

Mesures	Structures responsables	Date de mise en œuvre	
		2016	2017
I. Amélioration de la mobilisation des recettes fiscales et de la gestion des dépenses publiques			
1.1 Amélioration des recettes fiscales			
1.1.1 Produire un rapport sur l'examen des conventions comportant les exonérations en vigueur au 30 août 2016, en faisant apparaître les exonérations exceptionnelles (Préalable)	Ministère des Finances (Direction des affaires juridiques)	Septembre 2016	
1.1.2 Relecture des textes portant sur les modalités d'approbation des projets de conventions comportant des exonérations exceptionnels (Déclencheur indicatif)	Ministère des Finances (Direction des affaires juridiques)		Juin 2017
1.1.2 Recensement des contribuables et actualisation du fichier des contribuables dans le nouveau système d'information de gestion des recettes fiscales (déclencheur indicatif)	Direction générale des Impôts		Juin 2017
1.1.2 Mise à jour et diffusion du Code général des impôts (CGI)	Direction générale des Impôts	Décembre 2016	
1.1.4 Interconnexion des services de la Douane centrafricaine avec ceux de Douala	Direction générale de la Douane		Décembre 2017
1.1.5 Mesures de luttres contre les fraudes sur la TVA (contrôle mixte avec la Douane basés sur les risques croisés) - au moins 5 contrôles exercés par an	Direction générale des Impôts / Direction générale de la Douane	2016	2017
1.1.6 Harmoniser le CGI avec la Directive CEMAC sur les droits d'accises (Taxation sur la téléphonie mobile)	Direction générale des Impôts		Décembre 2017
1.1.7 Réviser les conventions portant mesures dérogatoires lors qu'elles arriveront à termes afin de baisser le niveau des exonérations – déclencheur indicatif	Ministère des finances - Comité interministériel sur les exonérations		Juin 2017
1.1.8 Ouvrir les bureaux de dédouanement et des services des impôts restés fermés durant la crise	Direction générale de la Douane / Direction générale des Impôts		Décembre 2017
1.2 Amélioration de l'exécution budgétaire			
1.2.1 Validation du manuel des procédures d'exécution des dépenses (déclencheur 2017) et élaboration du guide de préparation du budget – Préalable	Direction générale du Budget	Septembre 2016	Juin 2017
1.2.2 Relecture des textes relatifs à la désignation des gestionnaires et administrateurs de crédit pour une meilleure définition des modalités de leur nomination ainsi que leurs attributions – déclencheur indicatif	Direction générale du Budget		Juin 2017
1.2.3 Préparer des plans d'engagement des dépenses de passation des marchés pour tous les ministères, en particulier pour les Ministères de la santé, éducation et affaires sociales	DG Budget/DGMP/Ministères sectoriels		2017
1.2.4 Supprimer les caisses d'avance pour les missions (hors caisses d'avances pour la Présidence et le Premier Ministère)	DG trésor	2016	2017
1.2.5 Elaborer les cahiers de charge en vue de la mise en place d'un nouveau système de gestion des finances publiques, tenant compte des conclusions de l'audit du logiciel GESCO	Direction des services informatiques du Ministère des Finances et du Budget		Décembre 2017
1.2.6 Auditer les marchés publics de 2012 à 2015	ARMP		Juin 2017
1.2.7 Opérationnaliser le Comité de règlement des différends	ARMP		Décembre 2017
1.2.8 Dotation budgétaire pour le renforcement des services publics en charge d'équipements et fournitures sanitaires et scolaires ainsi que du système national d'information sanitaire.	Ministères de l'éducation, de la santé et des affaires sociales		2017
1.2.9 Dotation budgétaire pour la mise en œuvre du plan de formation et de mécanisation des effectifs additionnels pour	Ministères de l'éducation, de la santé et des affaires sociales		2017

Mesures	Structures responsables	Date de mise en œuvre	
		2016	2017
le secteur de l'éducation et de la santé et leur déploiement en tenant compte de l'équilibre régional			
1.2.10 Augmenter le taux d'exécution du budget (hors salaire) des secteurs éducation, santé et affaires sociales	Ministères de l'éducation, de la santé et des affaires sociales	2016	2017
1.2.11 Dotation budgétaire pour la mise en œuvre de la stratégie d'assistances aux femmes et filles victimes de violences	Ministère des finances, Ministère des affaires sociales		2017

II. Amélioration de l'environnement des affaires et de la gouvernance des secteurs productifs

2.1 Amélioration de l'environnement des affaires et des appuis aux PME

2.1.1 Evaluation des pertes subies par les entreprises lors des événements de 2013 (Préalable)		Septembre 2016	
2.1.2 Auditer les arriérés/passifs de l'Etat pour la période 2012-2014	Ministère des Finances	Décembre 2016	
2.1.3 Adoption d'un plan d'apurement des arriérés et passifs (déclencheur indicatif)	Ministère des Finances		Juin 2017
2.1.4 Adoption de mesures d'appui au secteur privé en rapport avec les pertes subies lors des événements de 2013	Ministère des Finances		Juin 2017
2.1.5 Mise en place d'un Fonds national de garantie et d'appui au secteur privé - opérationnaliser d'ici juin 2017, le comité national chargé de suivre la mise en œuvre du Fonds et organiser d'ici décembre 2017 une table ronde pour la mobilisation des ressources en vue de constituer le capital	Ministère du Plan ; Ministère du Commerce		2017
2.1.7 Finalisation de l'étude en vue de la création d'un centre de gestions agréé au sein de la Chambre de commerce d'industrie, des mines et de l'artisanat (CCIMA)	Ministère du Commerce ; CMCAA	Décembre 2016	
2.1.8 Opérationnalisation de CGA à Bangui	Ministère du Commerce ; CMCAA		Décembre 2017
2.1.9 GUFÉ - Mise en place d'un système de gestion financière du GUFÉ	GUFÉ	Décembre 2016	
2.1.10 Proposition d'une réforme du statut du GUFÉ en vue de renforcer son autonomie de gestion			Décembre 2017

2.2 Relance des secteurs productifs

2.2.1 Poursuite de la mise en œuvre des mesures du processus de Kimberley en vue de rendre conforme à la production et à l'exportation, au moins dix 10 zones de production diamant	Ministère en charge des mines		Décembre 2017
2.2.2 Révision du code minier	Ministère en charge des mines		Décembre 2017
2.2.3 Apurement partielle des arriérés du secteur coton en 2016 et totale en 2017 (déclencheur indicatif)	Ministère du développement rural	Décembre 2016	Juin 2017
2.2.4 Augmenter d'au moins 20% le nombre d'agents encadreurs du secteur rural dans les différentes régions du pays	Ministère du développement rural		2017
2.2.5 Publication du code foncier agro-pastoral	Ministère du développement rural		2017
2.2.6 Adoption du décret portant organisation de la profession de conseiller agricole	Ministère de l'agriculture et du développement rural		2017
2.2.7 Actualisation du PNIASAN (préalable)	Ministère de l'agriculture et du développement rural	Septembre 2016	
2.2.8 Adoption du décret portant organisation et fonctionnement de l'Agence centrafricaine pour la sécurité sanitaire des aliments.	Ministère de l'agriculture et du développement rural		2017
2.2.9 Approbation des textes organiques des Ministères de l'agriculture et du développement rural, de l'Elevage et de la santé animale, de l'Environnement, du développement durable, des eaux, forêts, chasse et pêche;	Ministère de l'agriculture et du développement rural ; Ministère de l'Elevage et de la santé animale ; Ministère de l'Environnement, du développement durable, des	2016	

Mesures	Structures responsables	Date de mise en œuvre	
		2016	2017
	eaux, forêts, chasse et pêche;		
2.2.10 Publication de la loi portant sur les organisations professionnelles agricoles	Ministère de l'agriculture et du développement rural		2017
2.2.11 Adoption des décrets d'application de la loi de 2001 portant création et code déontologique de l'Ordre national des docteurs vétérinaires	Ministère de l'Elevage et de la santé animale ;	2016	
2.2.12 Mise en place d'un comité chargé de la coordination et le suivi-évaluation des programmes régionaux de développement agricole (2016)	Ministère de l'agriculture et du développement rural	2016	
2.2.13 Finalisation de la politique forestière	Ministère des Eaux, Forêt, Chasse et Pêche	Décembre 2016	
2.2.14 Adoption d'un décret portant sur les textes d'application du code de l'environnement (déclencheur)	Ministère des Eaux, Forêt, Chasse et Pêche		Juin 2017
2.2.14 Mener une étude sur la fiscalité et parafiscalité forestière en vue rendre compétitif le secteur	DGI / Ministère des Eaux, Forêt, Chasse et Pêche		Décembre 2017

ANNEXE 4 – Relations entre la RCA et le FMI

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord triennal au titre de la FEC d'un montant de 115,8 millions de dollars en faveur de la République centrafricaine le 22 juillet 2016

Le 20 juillet, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord triennal de 83,55 millions de DTS (soit environ 115,8 millions de dollars, 75 % de la quote-part) au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République centrafricaine. Cette approbation ouvre la voie au décaissement immédiat de 12,525 millions de DTS (soit environ 17,4 millions de dollars); le montant résiduel sera échelonné sur la durée de l'accord, sous réserve des revues du programme.

Le programme des autorités qui reçoit l'appui de la FEC vise à pérenniser la stabilité macroéconomique et à créer les conditions d'une croissance durable et inclusive à la faveur de réformes structurelles.

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration sur la République centrafricaine, M. Mitsuhiro Furusawa, Directeur général adjoint et Président par intérim, a fait la déclaration suivante :

«Le retour des institutions démocratiques depuis avril 2016 offre à la République centrafricaine une occasion exceptionnelle de consolider la paix, de promouvoir une croissance économique inclusive et de reconstruire la cohésion nationale pour s'affranchir de l'état actuel de fragilité. Dans le prolongement des progrès réalisés durant la transition, les réformes économiques et la consolidation de la paix devraient assurer une amélioration durable de la situation sécuritaire et du développement du pays.

«Le nouveau programme triennal appuyé par la facilité élargie de crédit vise à rétablir la stabilité macroéconomique en réduisant le déficit primaire intérieur de manière à rétablir la viabilité de la dette, tout en augmentant les dépenses de lutte contre la pauvreté et les investissements d'importance cruciale. L'appui des bailleurs de fonds assure le financement intégral de la première année du programme et les perspectives de financement pour les années suivantes sont bonnes.

« Les réformes structurelles du programme se centrent sur la mobilisation des recettes intérieures afin de ramener leur niveau à celui qui prévalait avant la crise, grâce à une revue de la politique fiscale, au renforcement de l'administration de l'impôt et à la rationalisation des exonérations. Accroître la mobilisation des recettes intérieures pour atteindre le potentiel national à moyen terme sera essentiel pour permettre au gouvernement d'augmenter les dépenses d'investissement et de lutte contre la pauvreté. Les réformes structurelles visent aussi à renforcer la gestion des finances publiques, à accroître l'efficacité de la dépense et à rétablir le contrôle et la transparence de l'exécution budgétaire. Une meilleure maîtrise de la masse salariale permettra d'embaucher du nouveau personnel dans les secteurs prioritaires de la santé et de l'éducation. En outre, le programme de réformes structurelles des autorités prévoit des mesures pour développer l'intermédiation bancaire, améliorer le climat des affaires et renforcer les capacités institutionnelles. L'assistance technique nécessaire au renforcement et au développement des capacités est une composante cruciale du programme et les autorités ont convenu de participer à l'initiative pilote du FMI relative au cadre de renforcement des capacités».

Annexe

Évolution récente de la situation économique

La crise de 2013 et la longue transition politique de 2014-15 constituent le cadre de l'évolution récente de l'économie. Selon les estimations, l'activité s'est contractée de 36,7 % en 2013 et la croissance économique est restée positive durant les années suivantes, en raison des rigidités structurelles, de la médiocrité des infrastructures et de l'offre limitée en produits énergétiques. L'inflation a atteint 11,6 % en 2014 puis est redescendue à 4,5 % en 2015 grâce à l'amélioration des conditions de l'offre et à la chute des prix des importations de base. Durant cette période, le déficit budgétaire s'est creusé en raison de la diminution des recettes intérieures, lesquelles ont chuté en dessous de 5 % du PIB en 2014. Les mesures correctives mises en œuvre en 2015 ont permis aux recettes de remonter à 7,1 %. Cependant, les recettes intérieures demeurent insuffisantes pour couvrir les salaires et les dépenses essentielles. Le déficit courant a doublé pour se situer à 9 % du PIB, principalement en raison de la chute des exportations de diamants et de produits forestiers.

Synthèse du programme

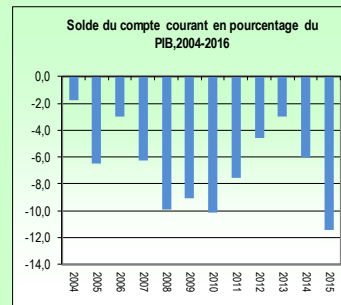
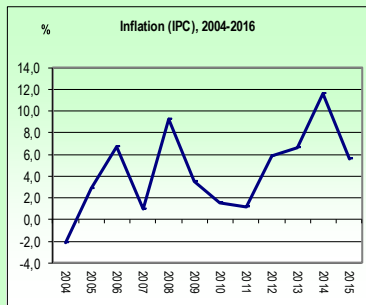
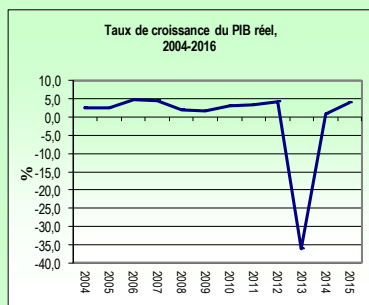
Le programme des autorités appuyé par la FEC vise à rétablir la stabilité macroéconomique, la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Il se centre sur une meilleure mobilisation des recettes et une plus grande efficacité de la dépense afin de réduire le déficit budgétaire primaire et d'accroître les dépenses sociales et infrastructurelles. Les mesures destinées à améliorer le climat des affaires et l'accès au crédit devraient appuyer

l'activité du secteur privé. L'assistance technique et la formation seront déterminantes pour accompagner la mise en œuvre des grandes réformes qui seront à la base de la reprise économique.

ANNEXE 5 – Principaux indicateurs macroéconomiques

République Centrafricaine Principaux indicateurs macroéconomiques

Indicateurs	Unité	2000	2011	2012	2013	2014	2015 (e)	2016 (p)
Comptes nationaux								
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	932	2.175	2.217	1.460	1.585	...	...
RNB par habitant	\$ E.U.	250	480	480	310	330	...	...
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	960	2.196	2.170	1.538	1.723	1.614	1.746
PIB aux prix constants de 2000	Million \$ E.U.	960	1.146	1.193	762	770	801	842
Croissance du PIB en termes réels	%	1,9	3,3	4,1	-36,1	1,0	4,1	5,2
Croissance du PIB par habitant en termes	%	-0,1	1,3	2,1	-37,3	-1,0	2,0	3,1
Investissement intérieur brut	% du PIB	9,5	12,2	15,0	8,7	10,2	9,8	9,9
Investissement public	% du PIB	4,7	4,0	6,2	1,7	2,1	2,1	2,2
Investissement privé	% du PIB	4,8	8,2	8,8	7,0	8,1	7,7	7,8
Epargne nationale	% du PIB	8,9	3,9	9,9	3,2	-0,6	-2,6	2,1
Prix et Monnaie								
Inflation (IPC)	%	3,2	1,2	5,9	6,6	11,6	5,6	4,7
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	712,0	471,9	510,5	494,0	494,4	591,4	603,1
Masse monétaire, variations annuelles (M2)	%	2,4	16,3	1,0	6,6	13,5	14,0	...
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB /	%	16,2	23,1	21,8	33,9	34,3	34,9	...
Finances publiques								
Recettes totales et dons	% du PIB	14,3	13,3	16,4	8,4	15,7	11,2	12,6
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	16,2	15,7	16,4	14,7	12,5	14,5	15,4
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-1,8	-2,4	0,0	-6,3	3,2	-3,2	-2,8
Secteur extérieur								
Variation en volume des exportations (mar	%	17,6	4,1	11,3	-50,8	-40,3	19,7	42,8
Variation en volume des importations (mar	%	-5,2	-8,1	23,3	-29,3	76,3	8,4	17,5
Variation des termes de l'échange	%	-2,9	284,5	-18,3	14,2	20,0	-14,9	-4,5
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	-13	-166	-100	-46	-105	-185	-89
Solde des comptes courants	% du PIB	-1,3	-7,6	-4,6	-3,0	-6,1	-11,5	-5,1
Réserves internationales	mois d'importations	6,9	3,5	3,7	6,1	4,9	4,9	...
Dettes et flux financiers								
Service de la dette	% des exportations	18,8	3,7	9,1	9,1	7,8	9,2	10,4
Dettes extérieures totales	% du PIB	87,0	18,3	20,7	34,4	28,5	27,5	26,4
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	50	289	229	229	642	...	...
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	...	269	227	202	610	...	...
Investissements nets directs en prov. de l'é	Million \$ E.U.	1	37	70	2	3	...	...



Source : Département de la statistique de la BAD; FMI: Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2015 et Statistiques financières internationales, octobre 2015;

Département de la statistique : Plateforme des données (base de donnée), mars 2016; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Notes: ... Données non disponibles (e) Estimations (p) Projection

Dernière mise à jour : avril 2016

ANNEXE 6 – Interventions des bailleurs de fonds en RCA

Bailleur de fonds	Projet	Appui général	Appui sectoriel	Champ d'application	Observations
Banque mondiale	Projet en matière d'éducation		X	Construction et réhabilitation de salles de classe. Amélioration de la qualité des conditions d'apprentissage et d'enseignement.	Ces deux opérations couvrent les secteurs sociaux en matière de réhabilitation des infrastructures et la fourniture de soins en urgences aux populations. Ces appuis sont complémentaires au PUASCRE qui soutient le redéploiement des enseignants et du personnel de santé.
	Projet en matière de santé		X	Soins de santé d'urgence. Appui institutionnel au ministère de la Santé	
	Projet FCP en matière de gestion des finances publiques		X	Amélioration de la collecte de recettes et des procédures d'établissement et d'exécution du budget ; amélioration de la présence de l'État et de l'administration publique	La BM prévoit un appui budgétaire de 50 Millions de dollars US en 2016 et 2017 pour financer le PACE
	Projet d'urgence de restauration des services publics	X	X	Païement des salaires et Assistance technique dispensée au ministère des Finances	
Nations Unies	Fonds des NU pour la consolidation de la paix	X		Mesure palliative d'urgence destinée à financer les forces de police et de gendarmerie	L'appui des NU est complémentaire à ceux des autres PTFs pour prendre en compte à la fois l'administration générales et les forces armées.
FMI	Appui budgétaire	X		Appui budgétaire par le biais de la élargie de crédit ; Le programme des autorités appuyé par la FEC vise à rétablir la stabilité macroéconomique, la croissance, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Il se centre sur une meilleure mobilisation des recettes et une plus grande efficience de la dépense afin de réduire le déficit budgétaire primaire et d'accroître les dépenses sociales et infrastructurelles.	Les mesures du programme sont soutenues également par la Banque mondiale, l'UE, la France et la BAD (PAREF)
France	Appui budgétaire / Assistance technique	X	X	Appui budgétaire à hauteur de 6 millions de dollars ; décaissés avant juin 2014 au plus tard. L'assistance technique de la France vise à renforcer les capacités techniques de la Douane et de la Direction de la comptabilité publique.	L'appui budgétaire de la France vise à aider le pays à faire face à ses engagements extérieurs vis-à-vis des créanciers multilatéraux. Le volet assistance technique porte sur la gestion des finances publiques
UE	Appui budgétaire et assistance technique	X	X	L'assistance technique vise les structures des finances publiques AT à la CS REF ; AT Plan de réformes des finances publiques AT à l'ACCT ; AT à la DOUANE (SYDONIA, Fiscalité pétrolière, Brigade de surveillance).	L'UE en visage des appuis budgétaires au cours de la période 2017-2019
BAfD	Appui budgétaire /	X		Opération d'appui budgétaire. Appuis au redéploiement de l'administration, amélioration des recettes fiscales, gestion des finances publiques et reprise économique	La coordination est faite avec le FMI, la BM, l'UE et la France qui soutiennent également les structures en charge de la gestion des finances publiques. La Banque intervient dans les équipements et la mise à dispositions d'experts dans divers domaines.
	Assistance technique en matière de GFP et Secteur privé (PARCGEF)		X	Assistance technique dispensée à plusieurs directions sur la chaîne des dépenses (Impôts, Douane, Trésor, Budget, Chambres de commerce, Guichet unique de formalités des entreprises...)	

Source: Table ronde des bailleurs de fonds et Autorités centrafricaines

ANNEXE 7 – Mesures liées au cadre fiduciaire en période exceptionnelle de la crise

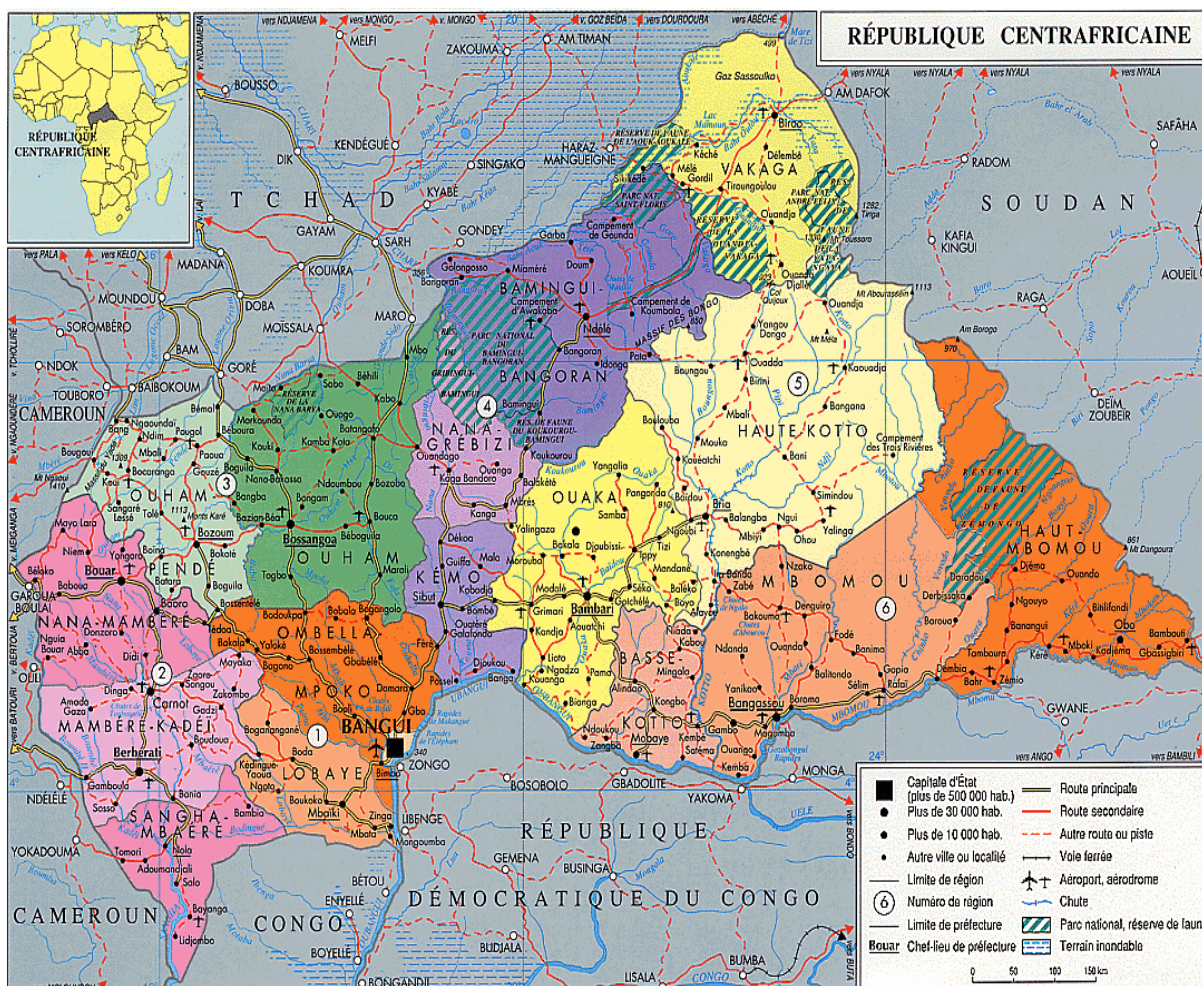
Elément	Évaluation du risque initial	Principales insuffisances	Mesures d'atténuation
1. Budgétisation	Elevé	▪ Absence d'un système permettant d'avoir des informations fiables sur la gestion budgétaire des projets et programmes financés par les partenaires extérieurs	▪ Intégrer, dans le système de gestion budgétaire, les budgets des projets et programmes en vue d'avoir un suivi et un contrôle permanents et efficaces desdits budgets jusqu'au niveau des composantes ▪ Harmoniser le calendrier budgétaire des projets avec celui de l'Etat ▪ Harmoniser les classifications budgétaires des projets et programmes des différents bailleurs de fonds puis le lier à la classification budgétaire du système national
2. Trésorerie	Elevé	▪ Absence de procédures formelles pour la gestion de la trésorerie, ▪ Faible maîtrise des flux de trésorerie (prévisions des encaissements et décaissements non fiable) ; ▪ Faible maîtrise de la gestion des arriérés et de la dette en général	▪ Accélérer la mise en œuvre du manuel des procédures ▪ Améliorer la qualité du plan des flux trésoreries,
3. Comptabilité et établissement de rapports financiers	Elevé	▪ Système informatisé de comptabilité non performant ▪ Absence des procédures pour la comptabilisation des opérations de projets financés sur les fonds extérieurs ▪ Retard dans la production des états financiers	▪ Mettre en place un système intégré de GFP plus performant suivant un cahier de charges précis ▪ Renforcer les capacités techniques des ressources humaines ; ▪ Définir un mécanisme d'enregistrement des opérations des projets financés par des bailleurs de fonds extérieurs
4. Vérification interne	Elevé	▪ Insuffisance de ressources humaines ; ▪ Faibles capacités de l'IGF ; ▪ Absence de code de conduite dans l'administration ; ▪ des manuels des procédures ignorés et inadaptés au contexte actuel; ▪ Insuffisance dans l'application des procédures y compris de sauvegarde des actifs; insuffisance dans le contrôle des dépenses	▪ Elaborer ou Actualiser le manuel des procédures relatives au contrôle suivant les normes de contrôle admises au plan international ▪ Renforcer les capacités de l'IGF suivant un plan global de formation; ▪ Définir un code de conduite et le diffuser ; ▪ Mettre en place un mécanisme de suivi de recommandations des missions de l'IGF ;
5. Audit externe	Elevé	▪ Faible autonomie de la CdC limitant considérablement son indépendance, ▪ Faible connaissance de la mission de la CdC par l'administration et les citoyens ▪ Insuffisance du personnel qualifié et d'application des	▪ Doter la CdC des moyens nécessaires pour assurer efficacement sa mission ; ▪ Actualiser les textes organiques de la cour des comptes afin de renforcer les dispositions relatives à son indépendance et son autonomie financière ▪ Elaborer le manuel des procédures de la cours ;

Elément	Évaluation du risque initial	Principales insuffisances	Mesures d'atténuation
		normes admises au plan international ▪ Insuffisance des moyens financiers ▪ Absence des procédures formelle	▪ Adhérer à l'INTOSAI ; ▪ Doter la cour d'un personnel suffisant et qualifié et assurer leur formation continue. ▪ Faire connaître la valeur ajoutée de la CdC au public et à l'administration

ANNEXE 8 – Portefeuille de la Banque en RCA au 31 octobre 2016

Secteur	Titre du projet	Date Approbation	Signature	Entrée en Vigueur	Engagements Nets (UAm)	Montants Décaissés	Ratio Décaiss. (%)*	Date Clôture
A. PROJETS NATIONAUX								
Social	Projet de développement communautaire et d'appui aux groupes vulnérables (PDCAGV)	22-juil.-09	24-juil.-09	24-juil.-09	8,00	3,73	46,66	30-déc.-16
	Programme d'appui à la réhabilitation des communautés de base phase 1 (FAD)	24-juin-15	16-juil.-15	16-juil.-15	9,55	0,18	1,87	31-déc.-19
	Programme d'appui à la réhabilitation des communautés de base phase 1 (FAT)	24-juin-15	16-juil.-15	16-juil.-15	5,00	0,00	0,00	31-déc.-19
	Programme d'appui à la réhabilitation des communautés de base phase 1 (RWSSI)	24-juin-15	16-juil.-15	16-juil.-15	0,45	0,00	0,00	31-déc.-19
Sous-Total					23,0	3,9	17,0	
Multisecteur	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités de Gestion Economique et Financière (PARCGEF)	31-janv.-11	25-févr.-11	25-févr.-11	4,00	2,7	67,96	30-déc.-16
	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités de Gestion Economique et Financière (PARCGEF)	31-janv.-11	25-févr.-11	25-févr.-11	0,50	0,24	48,01	30-déc.-16
	Appui Technique Ciblé renforcement des capacités	25-févr.-11	26-févr.-11	27-févr.-11	1,26	0,5	39,7	#N/A
	Appui Technique à la Statistique et à la mise en œuvre du DSRP	1-nov.-12	31-mai-13	31-mai-13	1,35	0,85	63,40	19-juin-16
Sous-Total					7,1	4,3	60,7	
Eau et Assainissement	Premier Sous- programme Sectoriel Eau et Assainissement de Bangui et Quatre Préfectures (Prêt FAD)	24-oct.-12	6-déc.-12	17-mai-13	1,04	0,72	69,53	31-déc.-17
	Premier Sous- programme Sectoriel Eau et Assainissement de Bangui et Quatre Préfectures (Don FSF)	24-oct.-12	6-déc.-12	6-déc.-12	4,40	0,06	1,47	31-déc.-17
	Premier Sous- programme Sectoriel Eau et Assainissement de Bangui et Quatre Préfectures (Don GEF)	3-déc.-15	9-mars-16	9-mars-16	5,09	0,00	0,00	31-déc.-19
Sous-Total Eau et Assainissement					10,53	0,79	7,48	
SOUS-TOTAL PROJETS NATIONAUX					40,64	9,01	22,18%	
B. PROJETS MULTINATIONAUX								
Energie	Projet d'interconnexion des réseaux électrique à partir du système hydroélectrique de Boali Phase I	19-sept.-12	17-déc.-12	17-déc.-12	29,73	1,74	5,85	31-déc.-17
Sous-Total Energie					29,7	1,74	5,85	
Transport	Programme de Facilitation de Transport en Zone (CEMAC PFTCEMAC)	5-juil.-07	29-févr.-08	29-févr.-08	27,80	27,56	99,13	31-déc.-15
	Don Supplémentaire Programme de Facilitation du transport sur les corridors douala-bangui/douala N'Djamena	2-juil.-12	9-août-12	9-août-12	4,20	4,07	96,97	31-déc.-15
Sous-Total Transport					32,0	31,6	98,8	
Environnem.	Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des systèmes Socio- Economique du Bassin du Lac Tchad RCA	17-déc.-14	14-mai-15	14-mai-15	2,19	0,00	0,00	30-sept.-19
	Programme de Conservation de la Biodiversité – Composante RCA	22-juil.-13	11-nov.-13	11-nov.-13	2,50	0,40	16,03	31-déc.-17
Sous-Total Environn					4,69	0,40	8,5	
SOUS-TOTAL PROJETS MULTINATIONAUX					66,42	33,77	50,84%	
Total					107,06	42,78	39,96%	

ANNEXE 9 – Carte administrative de la RCA



Cette carte a été établie par le personnel du Groupe de la BAD exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurantes sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.